

LE CHAÎNON

OCTOBRE 2010

Centre d'Action Laïque

RICHESSSE... Ras-le-bol
de la pitié !



► Focus

**La croissance
a-t-elle un sens?**

► Citoyenneté

**La solidarité,
un délit?**

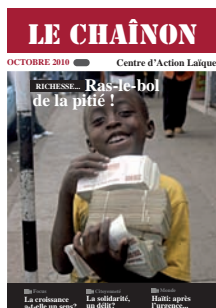
► Monde

**Haïti: après
l'urgence...**

Edito

« Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée »

Victor Hugo



Cette publication est une invitation à réfléchir au sens de la solidarité. Les articles qu'elle propose ne constituent pas des prises de position du CAL. En ce qui concerne la solidarité, la lutte contre les exclusions et la précarité, les sujets sont si nombreux qu'il est vain de chercher à être exhaustif. Nous avons simplement voulu proposer un éventail d'évocations de nature à susciter la réflexion, le dialogue, le débat. Et surtout, montrer que la solidarité est non seulement nécessaire, mais également réaliste et enrichissante.



CAL

Libres, ensemble

cal@laicite.net

www.laicite.be

Et si l'on essayait la solidarité ?

Le « krach » historique que nous venons de vivre marque l'échec du modèle de civilisation qui a érigé « le marché » en valeur fondamentale. L'humanisme s'est dissout dans l'économisme. Aujourd'hui, il importe davantage d'être rentable que d'être heureux. Or, le fossé entre les mieux nantis et les plus démunis n'a jamais été aussi grand. Moins de 20% des habitants de la planète détiennent plus de 80% des richesses du monde. Et des études ont prouvé que la richesse d'un pays n'entraînait aucune amélioration du bien-être des gens. Un tel modèle a-t-il encore un sens ? A-t-il un avenir ?

Soyons rationnels : les comportements égoïstes sont voués à disparaître, tôt ou tard. Les ressources s'épuisent : il n'y en aura pas pour tout le monde. 80% des habitants de la planète sont pauvres. Plus de 15% des Belges sont pauvres. Plus de 20% des Bruxellois sont pauvres. Les femmes en paient le plus lourd tribut. Quelle est notre responsabilité collective dans cet échec ?

Bien sûr, beaucoup de gens aisés aimeraient aider les plus pauvres. Certains essaient. Le plus souvent, par des actions individuelles de soutien, d'aide ponctuelle, de charité. Certes, selon la Bible et le Coran, « qui sauve une vie sauve l'humanité entière ». Mais aujourd'hui, il ne suffit plus de sauver une femme, un homme ou un enfant. Le fossé est trop profond, la rupture trop forte. La souffrance et le ressentiment grandissent chez ceux qui connaissent les conditions les plus injustes.

Or aujourd'hui, que voit-on ? Pour renflouer les caisses de l'État, on détériore le lien social, on taille dans les retraites et dans les salaires. Cela est-il juste ? Non, estime le Centre d'Action Laïque. Aussi réaffirmons-nous avec force que nous ne voulons pas la pitié, la charité, l'assistantat ou la compassion. Nous voulons la justice. Nous voulons une société solidaire où les chances s'équilibrent, entre ceux qui ont beaucoup et ceux qui n'ont rien.

Méfions-nous des discours compassionnels, des médias qui se nourrissent d'émotion et des discours politiques qui font recette en déniant la misère. Plutôt que de souffrance ou de malheur, parlons d'injustice ou d'inégalité. Abandonnons l'approche sensationnaliste de la pitié pour traiter le problème politiquement et collectivement.

**Pour une véritable lutte contre les injustices,
renouons avec la tradition laïque de la solidarité**

Combattre l'égoïsme pour créer davantage de solidarité ? Pas simple, dans une société dont l'équilibre repose sur le désir de posséder toujours plus...

La croissance a-t-elle un sens ?

Moins aujourd'hui ou plus rien demain ?

Les ressources terrestres sont limitées. Le confort dont jouissent aujourd'hui 1,2 milliard de personnes, vivant principalement en Europe et en Amérique du Nord, est convoité et revendiqué par les 4,8 milliards d'autres humains vivant sur Terre. Or, ce confort repose sur une consommation de ressources 3 à 10 fois supérieure à ce dont chaque habitant de la Terre peut disposer (à parts égales). Le confort des plus riches s'exerce donc au détriment de celui des plus pauvres. Or, il est impossible que la totalité des habitants de la Terre consomme trois fois plus que ce qui est disponible. Poursuivre une quête effrénée du bonheur consumériste est donc voué à l'échec à plus ou moins court terme. En effet, l'Inde et la Chine connaissent aujourd'hui une croissance de 10%, là où les Occidentaux ne parviennent plus à dépasser 1,5%. Ils vont donc conquérir une prospérité basée sur une consommation élevée de matières premières, en quantités telles que nous n'y auront bientôt plus accès qu'à des prix prohibitifs. Faute d'opter aujourd'hui pour un mode de vie plus solidaire, moins gourmand en ressources, nous devons accepter, à brève échéance, un mode de vie réduit à pas grand-chose pour cause de pénurie.

Faute d'opter aujourd'hui pour un mode de vie plus solidaire, nous devons accepter un mode de vie réduit à pas grand-chose pour cause de pénurie

Croire ou ne pas croire en la croissance ?

Depuis toujours, chacun accepte de se plier à une loi qui ne figure dans aucun code : la loi du marché. C'est sur cette « loi » que repose le principe de « croissance », base idéologique de la vie économique et sociale en Occident. Pour faire simple : il faut des entreprises florissantes pour créer de la richesse. Pour qu'il y ait des entreprises florissantes, il faut que les citoyens achètent des biens de consommation. Pour cela, il faut

qu'ils aient de l'argent. Pour qu'ils aient de l'argent, il faut qu'ils aient un emploi. Et pour cela, il faut des entreprises florissantes. C'est le principe du capitalisme économique. Jusque là, pas de problème, à condition que les entreprises florissantes embauchent des travailleurs lorsqu'elles font des bénéfices, afin d'augmenter la production, l'offre de produits ou leur qualité. Or, à quoi assiste-t-on aujourd'hui ? Les entreprises qui font des bénéfices, au lieu d'investir dans les forces de travail ou dans l'outil de production, redistribuent ces bénéfices à leurs actionnaires. Ces derniers ne sont plus, comme auparavant, des personnes souhaitant investir dans le développement d'une activité économique, d'un projet entrepreneurial ou industriel pouvant fructifier à terme. Aujourd'hui, la plupart des actionnaires sont des personnes regroupées en sociétés qui investissent pour leur propre compte en cherchant à gagner un maximum d'argent en un minimum de temps, en spéculant sur la valeur boursière des entreprises. Ils exigent donc des « plus-values » qui dépassent largement la plus-value réelle de l'activité économique de l'entreprise dont ils détiennent des actions. C'est le capitalisme spéculatif. Les actionnaires – vrais patrons de l'entreprise – mettent donc une pression terrible sur les épaules des dirigeants, instamment priés de respecter leurs exigences de rentabilité rapide et maximale. Comme la machine industrielle n'est pas capable de produire une telle richesse à une telle allure, quelle possibilité reste-t-il aux dirigeants ? Réduire les coûts pour augmenter la marge bénéficiaire. Et comment fait-on pour réduire les coûts ? C'est simple : on négocie un allègement des charges patronales et sociales, on diminue les achats de matières premières (ce qui réduit la qualité des produits), on reporte les investissements (ce qui prolonge la vie des outils au-delà de ce qui est normal, entraînant



AP/REPORTERS

Une file consomme, l'autre pas. Pour quel équilibre ?

des pannes et des accidents) et, enfin, on supprime des travailleurs. Mais voilà : plus on supprime de travailleurs, plus on crée de chômeurs. Et les chômeurs, ça dépense moins d'argent. Donc plus il y a de chômeurs, moins il y a de consommateurs. Moins il y a de consommateurs, plus la production des entreprises se réduit, puisque la demande ne suit plus l'offre. Plus la production se réduit, moins l'entreprise gagne de l'argent, et plus la croissance est freinée à son tour. Or, tout le modèle économique de notre société est basé sur la croissance par la consommation. On voit donc que le système s'autodétruit parce qu'il n'est plus viable. Alors, que fait-on ? Modifier le modèle ou foncer droit dans le mur en chantant ?



UPP/REPORTERS

Quelle est l'origine du concept de « solidarité » ? En l'énonçant pour la première fois, Pierre Leroux (1797-1871), penseur socialiste, a voulu dégager de toute connotation sentimentale l'entraide qui existe entre les humains.

Petite histoire de la solidarité

Cela revient à dire : « Si je suis solidaire d'autrui, ce n'est pas par générosité ou bonté d'âme mais parce qu'il s'agit d'une nécessité et d'une obligation. C'est un comportement indispensable à la survie de l'espèce humaine. » Pierre Leroux distinguait explicitement la solidarité de la charité chrétienne : « J'ai le premier utilisé le terme de solidarité pour l'introduire dans la philosophie, c'est-à-dire suivant moi, dans la religion de l'avenir.

J'ai voulu remplacer la charité du christianisme par la solidarité humaine. »¹ Victor Hugo ne disait rien d'autre lorsqu'il déclarait : « Vous voulez les pauvres secourus, moi je veux la misère supprimée »². Il est d'autant plus intéressant de revenir au sens initial du mot qu'aujourd'hui, tout est devenu « solidaire » : « le revenu de solidarité active », « le pacte de solidarité entre les générations », « la semaine de la solidarité », « le tourisme solidaire », « l'économie solidaire ». On peut même parler, depuis les années 80, d'une véritable recrudescence de la rhétorique de la solidarité. Qui s'accompagne souvent d'une revalorisation des formes traditionnelles de solidarité, (familiales, locales, communautaires et associatives). Elles sont réhabilitées par contraste avec une solidarité publique considérée comme bureaucratique et impersonnelle.

Quel rôle pour l'Etat ?

Attention toutefois que cette mise en valeur de la proximité et de la « chaleur » des solidarités privées ne masque pas un désengagement de l'État visant à réduire les coûts des solidarités publiques. Faut-il le rappeler ? L'un des rôles de l'État est celui d'être le garant de la condition de tous les citoyens. Mais dans l'état actuel des finances publiques, il est tentant, pour le politique, de renvoyer sa responsabilité à la

famille ou au monde associatif. C'est bien pratique et l'emballage est séduisant : la famille, que l'on a chassée par la porte en préconisant un système de solidarité à base individuelle, rentre ici par la fenêtre : pourquoi s'obstiner à vouloir des services publics pour enfants, vieillards, malades, handicapés, etc. alors que les soins aimants au sein de la famille apportent bien plus de chaleur et sont « personnalisés – et gratuits, bien entendu ?³ ».

On peut aussi rappeler que, jadis, les inégalités ont pu aisément être attribuées au choix divin : si tu nais miséreux ou infirme, c'est que Dieu l'a voulu et la volonté de Dieu ne se discute pas. Les inégalités seraient alors de l'ordre du « naturel ». C'est avec le mouvement de sécularisation (abandon par la société de l'influence du clergé) que la société a pu prendre en charge le sort des moins chanceux.

Paternalisme moralisateur

Ce sont d'abord les activités philanthropiques qui ont voulu remplacer la charité. Les philosophes des Lumières ont forgé le terme de « philanthropie » pour dissocier l'amour des hommes de l'amour de Dieu. C'est la base de la philosophie humaniste. Il faudra cependant du temps pour normaliser la relation entre le donneur et le receveur, pour la vider de ses références à Dieu, même si la pratique de la solidarité reste sensiblement la même. Car au début, la philanthropie oscillait entre élitisme et paternalisme. Son action était moralisatrice. Il s'agissait d'éduquer le pauvre et de lui apprendre l'épargne et la prévoyance⁴. On se contentait de panser les blessures comme le faisait la charité. La notion de « solidarité » va se populariser vers la fin du XIX^e siècle. En 1896, Léon Bourgeois publie son livre *Solidarité*. Bourgeois

était l'un des fondateurs du Parti radical socialiste français (1901). Il avait aussi été le premier président de la Société des Nations (future ONU) en 1919 et Prix Nobel de la Paix en 1920. Il avait l'ambition de construire une République sociale qui trouverait sa cohésion autour du principe de solidarité. Pour lui, l'individu isolé n'existe pas. Dès qu'il naît, il profite d'un héritage social, économique et culturel que les générations passées lui ont légué. De là, Bourgeois construit la notion de « dette sociale » : nous sommes tous solidaires du sort de nos concitoyens parce que nous avons tous contracté une dette envers la société. Il l'exprime clairement dans son livre : « Dès que l'enfant, après l'allaitement, se sépare de sa mère et devient un être distinct, il est un débiteur ; (...) Dette, sa nourriture. Dette, son langage encore incertain (...). Dette, et de quelle valeur, le livre et l'outil que l'école et l'atelier vont lui offrir (...). Chaque génération qui passe ne peut vraiment se considérer que comme en étant l'usufruitière, elle n'en est investie qu'à charge de le conserver et de le restituer fidèlement »⁵.

Bourgeois sera également le père d'une des premières déclinaisons pratiques de l'idéal solidaire : la « Charte de la mutualité ». Dans le système des mutuelles, on met en pratique l'interdépendance et la responsabilité de tous : chacun apporte son obole à la caisse commune et reçoit en retour, en cas de besoin. Ce n'est plus le modèle du donateur qui offre gracieusement une partie de ses richesses. Chacun vaut autant que l'autre. Il y a alors une véritable horizontalité de l'action sociale. Les hommes sont tous dans le même bateau et affrontent ensemble les aléas de la vie.



Rue des Archives/REPORTERS

La « soupe populaire » : aux confins de la charité et de la solidarité.

¹ Pierre LEROUX, *La grève de Samarez*, Paris, Dentu, 1859, tome I, p.254 cité par LE BRAS-CHOPARD, Armelle, *Métamorphose d'une notion : la solidarité chez Pierre Leroux* in *La solidarité : un sentiment républicain ?*, Paris, PUF, 1992, p. 55.

² Victor HUGO, discours sur la misère à l'Assemblée Nationale le 9 juillet 1849. La phrase est extraite de son *Quatre-vingt treize*.

³ Chiara SEBASTIANI, *La solidarité : discours, politiques et pratiques* in *La solidarité : exigence morale ou obligation publique ?*, Marc-Henry Soulet (éd.), Academic Press Fribourg, 2004, pp. 39-40.

⁴ Cf. certaines pratiques actuelles de la télé-réalité : Surendettement. La télé-réalité donne des leçons... La télé flamande met les pauvres en scène par Julie Vanstallen dans *Le Soir* (19 et 20/06/2010).

⁵ Léon BOURGEOIS, *Solidarité* (1896), Les classiques des sciences sociales produit en version numérique par D'AGOSTINO, Serge, (<http://classiques.uqac.ca/>), 2008, pp.47-48.

6 Repères

Jadis, on pouvait justifier la pauvreté des uns et la richesse des autres par le choix de Dieu. Pas sûr qu'une telle explication tienne encore la route au temps des droits de l'homme...

Bienheureux les pauvres...

Dans l'Europe occidentale chrétienne, la vie quotidienne comme l'existence tout entière étaient rythmées par les cloches et les sacrements. Dans cet ordre d'idées, la vie était donnée par Dieu, et retournait à Dieu (ou à Satan dans le pire des cas). L'institution catholique était garante de l'ordre établi, des rois qu'elle sacrait au nom de Dieu jusqu'aux pauvres qui devaient subir leur sort, imposé par la volonté divine. Leur misère pouvait toutefois être soulagée grâce à la « reine des vertus chrétiennes », la charité qui veut que, par amour de Dieu, on aime son prochain comme soi-même. Pour faire court, le pauvre est en quelque sorte « l'instrument » de l'amour du chrétien pour son Dieu, grâce auquel il méritera son paradis. Dans cette interprétation, aucune raison de chercher à donner aux plus démunis les moyens de sortir de leur condition ou de se rebeller. Ils auront tout le temps de se rattraper dans l'au-delà : « Heureux, vous les pauvres, car le Royaume de Dieu est à vous. » (Luc, 6,20)

Ventre vide, ventre plein

Depuis, les Lumières et la Révolution française ont peu à peu laïcisé la société ; le sort des pauvres ne s'en est pas forcément amélioré en raison de l'industrialisation forcenée. Au cours du XIX^e siècle, quand les ouvriers des villes s'élèvent contre l'injustice sociale et se déchristianisent, l'Église condamne cette évolution qu'elle considère comme un éloignement coupable des biens spirituels. Cette distinction entre élévation spirituelle et aspirations matérialistes n'est cependant pas le monopole de la religion. Chez les mécréants, on estime en revanche que pour s'élever intellectuellement, il vaut mieux avoir le ventre plein que vide. En lien, les associations anticléricales libérales et socialistes mettent en œuvre un programme politique et

social qui menace l'hégémonie ecclésiastique. Pour contrer ce risque, le réseau catholique va se redynamiser en collaboration avec le patronat. Cela passe entre autres par la création de syndicats chrétiens pour la défense des travailleurs. Cette concession nécessaire est contraire à la doctrine vaticane qui rejette toute action politique : les missions de l'Église doivent être uniquement spirituelles. Un argument utilisé jusque-là pour justifier le refus d'intervenir face aux injustices sociales.

Le fossé entre les actions de la base et les préceptes de la hiérarchie ecclésiastique est énorme

Charité oui, politique non

A la charnière du XX^e siècle, c'est ce même argument que l'Église catholique de Belgique invoque, soutenue par Léopold II, pour faire excommunier le prêtre Daens lancé dans la bataille électorale de 1895. Sur le terrain, à la suite de Daens et des prêtres ouvriers, de nombreux chrétiens ont lutté contre l'injustice sociale ; le fossé à cet égard entre les actions de la base et les préceptes de la hiérarchie ecclésiastique est énorme. Avec parfois des revirements dictés par un pragmatisme où la politique joue précisément un rôle primordial. La naissance de la démocratie chrétienne se fera donc au forceps. La lutte sociale aura des prolongements en Amérique latine, près d'un siècle plus tard dans la théologie de la libération, qui prône l'action politique et la libération des peuples. Ce mouvement de prêtres ouvriers flirte avec le marxisme et lutte pour mettre fin aux intolérables conditions de vie des opprimés, des pauvres et des exclus. En 1978, Jean-Paul II rappelle à l'ordre ces prêtres membres actifs de l'Église des pauvres. La charité chrétienne oui, la lutte politique, non ! Cependant, après le renversement du président philippin Marcos et les émeutes populaires contre le

dictateur haïtien Duvalier, le Vatican nuancera ses propos en 1986 : il admettra, sous certaines conditions, la lutte armée pour libérer les peuples des jougs dictatoriaux, mais rejettera toujours fermement toute idée de lutte des classes. Ce grand écart ramène « le pauvre » et ceux qui s'en occupent à la croisée des chemins. Le premier des chemins, balisé par l'espérance et la foi, vise à soulager la souffrance des opprimés. Dans cette posture, chacun reste à sa place : le pauvre dans la misère, et le charitable dans celle du dispensateur de bonnes œuvres. Le second, celui de la solidarité, oblige les deux parties à s'engager dans un processus qui les transforme et modifie leur position : une lutte commune où l'un se jette dans une bataille devenue sienne pour accompagner l'autre dans les actes qu'il pose en vue de se réapproprier sa vie et ses moyens d'existence. CQFD.



AP/REPORTERS

Les Missionnaires de la Charité de Mère Thérèse : la foi en Jésus comme moteur d'action.

Quand la solidarité devient un délit...

Tous les modes de solidarité humaine, dans notre société, semblent en recul. Au niveau institutionnel, l'Etat social est remis en cause par la crise et l'ultralibéralisme, les syndicats restent souvent impuissants et leurs modalités d'expressions et de combats sont de plus en plus étouffées par les procédures, notamment judiciaires.

Il en va ainsi, par exemple, de la liquidation de plus en plus systématique des piquets de grève par l'utilisation de lois qui devraient, en principe, protéger les travailleurs. Au niveau individuel et interpersonnel, c'est maintenant davantage la crainte et la méfiance qui l'emportent sur la rencontre et le partage. Nos voisins et parfois même nos proches deviennent, par le truchement d'une peur de l'autre entretenue médiatiquement, des êtres inquiétants alors qu'ils devraient être nos premiers partenaires dans la vie quotidienne.

Solidarité à deux vitesses ?

Pour nous, il n'y a pas a priori de bonnes ou de mauvaises solidarités. Il importe cependant de se demander pourquoi certaines formes de solidarités restent valorisées, voire imposées, alors que d'autres sont reléguées ou même condamnées. La réponse à cette question contient encore des reliques de morale judéo-chrétienne. La solidarité semble plus vite acquise pour des victimes « innocentes » (d'une catastrophe naturelle, par exemple) que pour des individus qu'on peut juger responsables de leur situation (un chômeur, par exemple) ou, pire encore, coupables d'avoir commis une faute (un détenu, par exemple). Le rôle des médiatisations et des légitimations officielles n'est pas à négliger non plus dans la « hiérarchie » des solidarités. Enfin, il faut prendre en compte l'évolution des politiques publiques. En effet, certaines actions sont structurées, institutionnalisées, telles que les politiques d'emploi que l'on appelle maintenant « activation » ou « responsabilisation ». Loin de résorber le chômage et la pauvreté,

elles tendent à augmenter le stress et la pression qui pèsent sur les personnes et les familles en situation de précarité. Le comportement du chercheur d'emploi est passé à la loupe, disséqué jusque dans ses moindres détails. Et cette pratique paternaliste se fait sous couvert de « responsabilisation ». Nous avons déjà entendu un responsable d'Actiris affirmer qu'un allocataire social ne savait pas ce qui était « bon pour lui » et que c'était

Arrêtés pour avoir aidé une famille en situation irrégulière

aux assistants sociaux de le décider à sa place. Un chômeur se voit régulièrement pénalisé, privé de ses allocations, parce qu'il n'a pas cherché d'emploi de manière suffisamment active. Alors qu'on sait que les places sont rares et ne répondent pas forcément aux profils et aux aspirations des demandeurs d'emploi. Il peut encore arriver qu'on reproche à un chômeur d'avoir

participé à des activités bénévoles ou artistiques, puisque pendant ce temps-là il n'était pas disponible pour la recherche d'emploi qui doit rester sa seule activité. Des services d'aide à l'insertion socioprofessionnelle, comme la Boutique d'emploi de Bruxelles Laïque, voient aussi leurs pratiques de plus en plus contrôlées, orientées et, le cas échéant, pénalisées. Étant donné que le financement de ces services dépend des critères du Fonds social européen qui a ciblé ses publics prioritaires, la Boutique d'emploi devrait refuser d'accueillir, dans ses modules, des personnes qui se présentent avec une réelle volonté de trouver du travail mais qui ne correspondent pas aux critères d'âge, de qualification et de durée d'inoccupation ainsi établis.

Haro sur l'étranger

Les personnes sans titre de séjour valide n'ont pas droit non plus à ces modules d'insertion, ni même à un emploi, ni même à quelque forme de solidarité que ce soit. Des travailleurs sociaux qui soutiennent les demandeurs d'asile et personnes sans-papiers ont aussi été frappés de répression pour avoir simplement effectué leur travail. Quelques cas ont été médiatisés autour de Sangatte en France et ont donné lieu au film Welcome. Mais la Belgique n'est pas en reste. En 2002,

Myriam et Jaffar, membre du Ciré, ont été arrêtés et emprisonnés pour avoir dépanné et apporté une aide sociale, juridique et humanitaire à des familles en situation irrégulière. Ils ont été accusés d'aide à l'immigration irrégulière et de trafic d'êtres humains. Heureusement, un comité de soutien s'est d'emblée mis en place et la pression citoyenne autant que le travail des avocats les ont tiré d'affaire. Quelques années plus tard, le ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael, brandissait le même article de loi, destiné à lutter contre les réseaux mafieux de traite des êtres humains, pour signaler à la population que toute aide à des sans-papiers était interdite et répréhensible. Il obligea les fonctionnaires communaux et incita les citoyens à la délation des « illégaux ». La dénonciation, relevant de « l'intérêt même de l'étranger », faisait preuve, à ses yeux, de civisme. Du coup, la solidarité relève de l'incivisme.

Malheur aux faibles

Vu l'inflation des loyers, décider de partager un appartement est une manière de s'entraider pour des personnes sans emploi et donc sans grands revenus. Or, cet acte élémentaire de solidarité est lui aussi pénalisé puisqu'en tant que cohabitants, ces personnes subiront une diminution de leurs allocations sociales. La même situation est encore plus révoltante lorsqu'il s'agit de personnes malades ou handicapées. Elles voient aussi leurs revenus

et leurs situations familiales épluchées afin de calculer un taux journalier d'indemnisation. Et leurs indemnités d'arrêt de travail seront réduites si elles emménagent avec quelqu'un qui pourrait les accompagner face aux difficultés quotidiennes engendrées par leur état de santé. Outre les services sociaux et les associations reconnues, il existe une série de mouvements autonomes de défense des sans-papiers, des chômeurs, des sans-domicile, des usagés des transports publics, des prisonniers politiques et de soutien à des causes dissidentes... Ils sont autant d'initiatives citoyennes qui ne sont pas structurées institutionnellement. Ils mettent en pratique hic et nunc les solidarités interpersonnelles et militantes. Ils développent un discours critique des politiques en place et pratiquent parfois la désobéissance civile et sociale. Ces solidarités-là sont jugées illégitimes, sont criminalisées, des lois sont édictées et des condamnations prononcées pour les faire disparaître. Quelques exemples notoires – le procès des militants du Collectif contre les expulsions ou du Secours Rouge (solidarité avec les prisonniers révolutionnaires) – ont, entre autres, comme effet de dissuader le commun des citoyens de soutenir ou d'entreprendre de telles initiatives. Ainsi, là où la libre entreprise est promue et débridée, la libre organisation des personnes qui entendent se rassembler pour défendre des intérêts différents ou simplement améliorer leur contexte quotidien, tend à être interdite ou enrayerée. On se demande bien pourquoi...

AP/Claude Paris



Une école publique pour un monde solidaire¹

L'éducation souffre de l'économie de marché globalisée. Elle est pensée et organisée prioritairement dans une logique économique et comme préparation au marché du travail. Le droit à être tout à la fois différent culturellement et semblable en termes de dignité et de reconnaissance ne fait plus débat. Seuls comptent les aspects économiques et professionnels. Pourtant, l'éducation publique doit rester un droit universel et ne pas être considérée comme une marchandise : c'est ce qu'a conclu la Charte du Forum Social Mondial de 2002. D'autant plus que l'école publique reste l'unique moyen pour les pauvres et les plus faibles d'accéder à l'éducation et, partant, à l'autonomie et à la liberté.

L'éducation publique pour tous comme droit social inaliénable, éducation garantie et financée par l'État, jamais réduite à la condition de marchandise et de service, dans la perspective d'une société solidaire, démocratique, égalitaire et juste.

Ce principe de base est affirmé par le Forum Mondial sur l'éducation mais est en totale contradiction avec la logique portée par un certain nombre d'acteurs influents en matière de développement, tels le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et, plus spécifiquement, la Banque mondiale, dont la vision est devenue prédominante dans les politiques internationales sur l'éducation au cours des années 80.

Une école pour l'égalité

En conséquence, les investissements éducatifs sont pensés en termes d'adéquation aux demandes du marché. Il faut préparer des travailleurs « employables », « flexibles » et « adaptables », « compétitifs ». Cet effort pour soumettre l'éducation aux exigences du

marché se produit à tous les niveaux, y compris dans l'enseignement supérieur et au niveau de la recherche, de plus en plus dépendante des intérêts et des ressources des entreprises multinationales. Cette vision de l'éducation a eu pour effet très concret de placer un nombre croissant de pays face à un dilemme : choisir entre payer la dette extérieure (assortie d'intérêts exorbitants) ou donner une éducation à tous. En parallèle, les inégalités sociales dans l'accès au savoir se sont aggravées parce que l'on demande à l'école publique de base d'inclure des populations dont la logique du « marché » risque de provoquer l'exclusion ou la marginalisation. Ou encore parce que l'école publique doit affronter cette contradiction sans que soient consentis les investissements suffisants, que ce soit en termes financiers, en termes de formation des enseignants ou en termes de recherches et d'innovations pédagogiques. Elles s'aggravent parce que les jeunes sont scolarisés dans des institutions déterminées selon le statut socioéconomique de leurs parents. On

Aux réseaux d'argent et de pouvoir qui globalisent le monde, on peut opposer un monde certes ouvert, mais solidaire

constate ainsi la mise en place de réseaux éducatifs de plus en plus différenciés et hiérarchisés. Dans ces réseaux, l'école publique doit accueillir les populations les plus fragiles, dans les conditions les plus difficiles. Dès lors, on s'aperçoit que la scolarisation de base (qui n'est d'ailleurs pas encore réalisée dans de nombreux pays), s'accompagne d'un échec massif des élèves, avec illettrisme, abandons, redoublements, etc. Beaucoup d'établissements privés ne se retiennent pas de le relever pour faire valoir la « qualité supérieure » de leur enseignement – ce qui revient à comparer des pommes et des poires.



Laiif/REPORTERS

L'éducation publique pour tous, c'est aussi dans tous les pays du monde. Ici, une école au Népal

Enseigner la paix

Toutefois, il faut noter que l'école publique résiste et en bien des endroits, lutte, innove, se renouvelle elle-même. Dans une société et un monde plus solidaires, plus démocratiques, plus égalitaires, plus justes, deux principes de base pour l'éducation peuvent guider la réflexion. Premièrement, l'éducation est un droit et non une marchandise. Il s'agirait même d'un droit universel, attaché à la condition humaine elle-même et c'est en tant que droit qu'elle doit être défendue. Elle n'est pas prioritairement instrument de développement économique et social, même si elle peut aussi être considérée en tant que telle, secondairement. Elle n'est pas préparation pour le marché du travail tel qu'il est, même si elle peut être aussi processus de qualification professionnelle. D'ailleurs, qui peut

dire ce que sera le marché du travail dans 10 ans ? Deuxièmement, la globalisation, sous sa forme actuelle, n'est pas la seule possible. On voit aujourd'hui, avec la crise financière mondiale, à quelles difficultés elle peut conduire. Mais aux réseaux d'argent et de pouvoir qui sont en train de globaliser le monde, on peut opposer la construction d'un monde certes ouvert, mais solidaire. L'éducation est un instrument et un domaine important pour un tel projet dans la mesure où, par définition, elle est censée former les jeunes humains à la capacité de penser. L'éducation est donc un important vecteur de paix, de résistance contre toutes les formes de violence, de discrimination, d'exploitation, de dégradation de l'être humain. D'autre part, l'éducation publique est, ou devrait être et doit redevenir, porteuse d'un projet d'éducation en tant que bien commun, ouverte à tous, comme droit universel.

¹ D'après l'allocution de Bernard Charlot présentée au Forum Social Mondial au nom du Forum Mondial sur l'éducation (2002). Bernard Charlot est chercheur en sciences de l'éducation, agrégé de Philosophie, Docteur d'État en Lettres et sciences humaines et Professeur émérite de l'Université Paris VIII.



DPA/REPORTERS

Pour ce faire, l'éducation de base doit être obligatoire, gratuite et de qualité. Elle doit donc recevoir les financements dont elle a besoin et les enseignants doivent recevoir la formation académique et la pratique professionnelle indispensables à une école de qualité. En outre, l'école publique doit être accessible à tous, sans distinction de sexe ou d'appartenance et l'égalité de traitement doit être assurée. Car, aujourd'hui encore, dans beaucoup de pays, l'égalité entre hommes et femmes face à l'éducation n'est toujours pas respectée. Si des mesures particulières sont arrêtées en faveur des élèves issus des couches de la population les plus pauvres ou les plus fragiles socialement, elles doivent s'ajouter aux mesures destinées à tous et non s'y substituer.

L'école publique, un droit humain

On pourrait même aller plus loin et défendre l'école publique comme un droit et toute atteinte à ce droit serait reconnue comme contraire aux droits de l'homme. Au même titre que l'accès à l'eau potable, récemment reconnu comme un droit humain par les Nations Unies. A ce propos, il faut dénoncer les exigences de réduc-

tion des crédits affectés à l'école publique que le FMI impose dans ses plans dits d'ajustement. Que l'école publique soit un droit entraîne pour elle des obligations. Elle se doit d'enseigner le respect des droits de l'homme et de la dignité de soi-même et des autres : contre la violence, l'oppression, les dépendances... et d'intégrer les valeurs universelles que sont : la liberté, l'égalité, la solidarité, la paix, le savoir. Elle se doit aussi de reconnaître les différences culturelles, de les respecter et de les prendre en compte dans toute la mesure du possible et du respect mutuel des différentes communautés. L'école publique doit également s'inscrire dans la perspective du développement durable et solidaire et assurer l'alphabétisation de tous. Enfin, elle se doit d'éduquer à la pensée critique et rationnelle qui protège contre toutes les formes de fondamentalisme, d'intégrisme, de populisme et de contribuer à la citoyenneté et à la paix, qui ouvrent l'enfant sur sa propre culture mais aussi sur d'autres, qui éduque à la tolérance et à la gestion des désaccords et des antagonismes par la parole et le débat et non par la violence, qui permet de surmonter les difficultés rencontrées par les jeunes confrontés à

une réalité urbaine parfois sauvage où la lutte pour la survie justifie (sans l'excuser) l'égoïsme systématique. Pour conclure, il ne s'agit pas seulement de défendre l'école publique mais aussi de la transformer, parfois profondément, pour qu'elle ne soit plus un lieu d'échec pour les enfants appartenant aux couches sociales, aux communautés et aux cultures les plus fragiles. Le droit à l'éducation n'est pas simplement le droit d'aller à l'école, c'est le droit à l'appropriation effective des savoirs, à des savoirs qui fassent sens et non à de simples informations délivrées par le maître ou trouvées sur Internet, à des savoirs qui éclairent le monde et non à de simples compétences rentables à court terme, à une curiosité, un désir de découvrir plutôt qu'à une accumulation d'informations sans racines. Avancer et transformer l'école publique pour une société et un monde plus solidaires, voilà un beau défi. Un défi que beaucoup de femmes et d'hommes relèvent jour après jour, quelles qu'en soient les difficultés.



Bernard De Keyzer



Bernard De Keyzer

L'initiative scolaire «Sciences en Scène» témoigne du dynamisme de l'école officielle.

Objectifs du Millénaire de l'ONU pour le développement : où en est-on ?

En l'an 2000, l'Organisation des Nations Unies a entrepris un défi ambitieux pour répondre aux besoins fondamentaux de la planète, en fixant huit objectifs à atteindre d'ici à 2015 : les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ces Objectifs ne sont pas fondés sur la pitié ou la charité, mais sur la solidarité, la justice et la prise de conscience que nous sommes de plus en plus dépendants les uns des autres pour une prospérité et une sécurité partagées.

Actuellement, où en sommes-nous ?

Les objectifs visent au bien-être du monde, en libérant une grande partie de l'humanité du joug de l'extrême pauvreté, de la faim, de l'analphabétisme et de la maladie. Ils ont également fixé des objectifs à atteindre pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Le plan a été conçu pour être abordable financièrement, que ses résultats soient réalisables et mesurables. On peut aujourd'hui en dresser un bilan intermédiaire. Les progrès relatifs à l'Objectif 1, la réduction de l'extrême pauvreté, se sont révélés inégaux. En 2008, il y avait encore 1,4 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, donc moins que le 1,8 milliard de 1990. Dans cette baisse, la Chine représente une part importante. En 2009, on estime qu'en raison de la crise économique, 55 millions de nouvelles personnes basculeront dans l'extrême pauvreté. Le Brésil est une intéressante exception. Le pays a connu un remarquable progrès social, le nombre de personnes pauvres ayant baissé de manière significative. Dans le même temps, la distribution des revenus au Brésil, notoirement inégale, a été rééquilibrée. Les progrès découlent d'une embellie de l'emploi et de revenus plus élevés liés à la croissance économique. De meilleurs services sociaux ont contribué à réduire les inégalités. En ce qui concerne la faim dans le monde, la tendance encourageante du début des an-

nées 1990 s'est inversée en 2008 en raison d'une hausse des prix des denrées alimentaires. D'importants progrès ont été constatés dans la poursuite de l'Objectif 2, l'éducation. Dans l'ensemble des pays en développement, les taux de scolarisation primaire ont augmenté pour franchir, dans certains pays, le seuil de 90% d'enfants scolarisés. C'est surtout chez les filles qu'on note une augmentation de la scolarité. Les décès d'enfants de moins de cinq ans ont diminué de façon constante à travers le monde – environ neuf millions en 2007, pour treize millions en 1990. [...]

Egalité des sexes : blocage à tous les étages

L'Objectif 3 – la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – n'a pas révélé de progrès satisfaisants. Il s'agit d'un défi qui rencontre partout des difficultés extrêmes, qui entraînent de graves conséquences sur la poursuite des autres objectifs. Le genre reste le prétexte à une oppression qui réside dans les attitudes sociales et les normes culturelles, que l'on retrouve jusque dans les structures de pouvoir. Les femmes et les filles comptent pour 60% des personnes les plus pauvres du monde et deux tiers des analphabètes. Pourtant, l'éducation et l'autonomisation leur permettraient de mener une vie saine et de s'extraire, elles et leurs familles, de la pauvreté et la maladie. Elles pourraient organiser leur vie en ayant moins d'enfants et en meilleure santé, plus susceptibles de fréquenter l'école à leur tour. Il existe des preuves éclatantes que l'autonomisation des femmes par la scolarisation et les possibilités d'emploi qu'elle procure ont des effets fondamentalement positifs sur la vie de tous les hommes, femmes et enfants. Amartya Sen, prix Nobel d'économie, souligne que si certains districts de l'Inde ont des taux de fécondité élevés, d'autres présentent, grâce à l'égalité des sexes, des taux de fécondité infé-

Nous sommes de plus en plus dépendants les uns des autres pour une prospérité et une sécurité partagées

rieur à celui des États-Unis et de la Grande-Bretagne. L'égalité de genre se heurte à une sérieuse résistance de la part de nombreux pays et institutions. Rappelons qu'il y a trente ans, l'ONU a adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée par 186 des 192 États membres de l'ONU. Les États-Unis se sont abstenus et certains États résistent à sa mise en œuvre, bien que le CEDAW ait démontré des effets positifs. Vingt-deux États membres ont fait valoir leur droit de ne pas appliquer certaines dispositions. Par exemple, « si elles entrent en conflit avec leur code de la famille ». Les Émirats arabes unis ont déclaré qu'ils n'appliqueraient pas les dispositions contraires à la charia. De nombreux pays et la plupart des pays musulmans ont émis d'importantes réserves à l'application de la CEDAW, qui reviennent à annuler leur engagement en faveur du texte. En fin de compte, le partenariat intégral entre hommes et femmes est essentiel à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Dr Sylvain Ehrenfeld, représentant à l'ONU de l'Internationale Humanist Ethical Union (IHEU) et rédacteur d'une chronique mensuelle sur le développement à l'ONU.

L'éducation des femmes, au cœur des objectifs du Millénaire.

AP/Mohammad Sajjad



Après plus de 15 ans de débats, l'Assemblée générale de l'ONU a reconnu l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit humain le 28 juillet 2010. La résolution, présentée par la Bolivie, a été adoptée par 122 voix pour, 0 voix contre et 41 abstentions. Le Canada et les États-Unis font partie des pays qui se sont abstenus.

L'accès à l'eau potable est un droit humain

Peut-on accepter que des enfants meurent de soif quand d'autres barbotent dans des piscines privées au milieu de jardins luxuriants abondamment arrosés ? Ne serait-il pas plus logique de partager ? C'est le sens du texte adopté par les Nations Unies, qui « déclare que le droit à une eau potable propre et de qualité et à des installations sanitaires est un droit de l'homme, indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie ».

Il souligne entre autres que :

- 884 millions de personnes dans le monde n'ont pas accès à une eau potable de qualité
- plus de 2,6 milliards ne disposent pas d'installations sanitaires de base
- environ 2 millions de personnes, pour la plupart des jeunes enfants, meurent chaque année des suites de maladies causées par une eau impropre à la consommation et l'absence de sanitaires.

La résolution rappelle aussi la promesse de réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à des installations sanitaires. En 2000, les dirigeants mondiaux avaient pris cet engagement dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Enfin, la résolution accepte de donner suite à la demande du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, basé à Genève, voulant que l'experte indépendante des Nations unies sur les obligations liées à l'eau en matière de droits de l'homme, la Portugaise Catarina de Albuquerque, fasse un rapport chaque année à l'Assemblée générale sur les progrès en la matière.

« Historique »

« C'est un jour historique pour le monde, un grand pas dans la bonne direction », a souligné Maude Barlow, présidente nationale du Conseil des Canadiens et militante pour les droits liés à l'eau. Ancienne conseillère de l'Assemblée générale de l'ONU sur ces questions, Mme Barlow a souligné que certains pays industrialisés s'étaient abstenus de peur « qu'on leur demande de payer la facture » ou que la résolution ne donne « à leurs propres citoyens des outils pouvant être dirigés contre eux ». Elle a salué le soutien apporté à la résolution par quelques grands pays comme la Chine, la Russie, l'Allemagne, la France, l'Espagne et le Brésil, mais s'est dite « très déçue » de l'abstention de son propre pays, le Canada. Selon elle, cette décision répond à la volonté du gouvernement conservateur de Stephen Harper d'avoir le droit de commercialiser l'eau. « Ils savent que s'ils disent qu'il s'agit d'un droit de l'homme, ce sera en contradiction avec leur volonté d'en faire une marchandise », a-t-elle expliqué. De son côté, l'ONG américaine Food & Water Watch a déploré que les États-Unis fassent obstacle à la reconnaissance de ce droit, estimant que les populations pauvres méritaient sa reconnaissance sans plus d'atermoiement. (d'après Reuters)

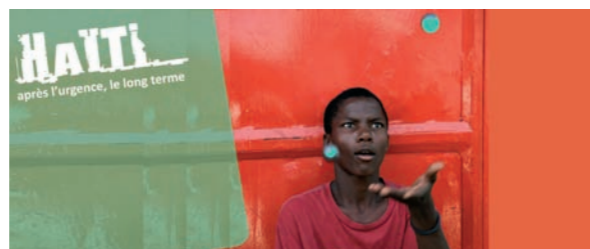


Haïti : après l'urgence, la solidarité

Dans les régions sinistrées par une catastrophe naturelle, l'aide d'urgence, en général, fonctionne bien. Il faut dire qu'elle dispose d'un moteur puissant : l'éveil de la compassion auprès des citoyens, émus et sensibilisés par la presse et la télévision. Or, c'est souvent après l'urgence, lorsque les équipes de télé sont reparties et que d'autres sujets squattent les « grand-messes » de l'info, que les vraies difficultés se présentent pour les populations touchées. Loin des yeux loin du cœur : il en va ainsi depuis la nuit des temps...

Un projet : le service civique

Après l'urgence, ce n'est plus d'aide, de compassion ou d'apitoiement dont les victimes ont besoin. Mais d'une véritable expression de la solidarité, un accompagnement et des moyens pour réinventer la vie là où la mort est passée. La solidarité ne fait pas concurrence à l'aide humanitaire : elle lui succède. La communauté laïque belge, associée à des associations françaises partageant les mêmes valeurs, apporte sa pierre à l'édifice de la reconstruction d'Haïti. Oui, Haïti. Qui s'en souvient ? Permettre aux jeunes Haïtiens de s'engager un temps au service de leur société, dans une perspective de socialisation et de formation professionnelle : tel est le sens du projet de service civique soutenu par le CAL et d'autres organisations laïques¹. Le CAL, quant à lui, a choisi un projet de reconstruction répondant à la fois aux besoins de la population haïtienne et aux valeurs de solidarité, d'émancipation, d'autonomisation et d'éducation défendues par le mouvement laïque. Le projet est le lancement d'un service civil, permettant aux Haïtiens de s'engager un temps au service de leur société dans une perspective de socialisation et de formation professionnelle. La mise en place de cette opération est pilotée, sur le terrain, par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique. Une garantie, vraiment, dans ce pays dont la gouvernance est montrée du doigt de partout ? Oui, dans la mesure où le CAL et ses partenaires y comptent des relais sûrs, à l'intégrité éprouvée par des années de collaborations actives.



Pour les jeunes, par les jeunes

Qui bénéficiera de cet engagement ? Des jeunes, soutenus activement dans une dynamique d'insertion sociale, professionnelle ET de reconstruction du pays. Avec un focus particulier sur le concret, par une formation pratique aux métiers de la construction. Quelque 400 jeunes filles et jeunes gens, dont beaucoup sont en dérive, inaugureront ce projet, engagés sur base volontaire. Ce n'est là qu'une première vague ; d'autres suivront. Le processus d'apprentissage d'une citoyenneté « consciente, responsable et active, en appui au développement » – car c'est bien de cela dont Haïti a besoin – comprendra un module de formation de base en tronc commun, un module de formation professionnelle (agriculture, construction, etc.), des services à la communauté et un accompagnement à l'insertion. Le projet a démarré fin juillet 2010 par une phase pilote, dans le centre régional de service civique (CRSC) de Grand-Pré situé dans le département du Nord. Cette localité a été retenue pour son fort potentiel de développement : infrastructures, espaces de production agricole et zone touristique notamment. Le projet est, bien entendu, développé en concertation avec les acteurs locaux.

Vous souhaitez contribuer à ce projet solidaire ? Faites un don au compte 732-0098351-44 du SLCD, avec la mention « Haïti ». Les dons à partir de 30 euros bénéficient de l'exonération d'impôt.

¹ Les Francas, Solidarité Laïque France et le Service laïque de Coopération au Développement (SLCD)

L'accès à l'éducation pour tous est l'un des facteurs de lutte contre la pauvreté. À Kinshasa, LHAC a voulu aider à réhabiliter l'école de Lisala pour qu'elle devienne à terme une école pilote en matière d'enseignement public. Toujours, dans une perspective d'autonomisation des acteurs.

Lisala, un modèle d'école publique pour tous



Photo/LHAC

L'école de Lisala, à Kinshasa en RDC, était l'un de ces bâtiments publics délabrés... Une toiture qui fuit, des portes démolies, pas d'eau, pas d'électricité, pas de sanitaires décents... pratiquement aucun équipement scolaire : ni chaises, ni bancs, ni bureaux, ni armoires dans les salles de classe. Les enfants suivaient les cours assis à même le sol d'où le surnom d'école « mal aux fesses ». Faute de moyens accordés par l'État, les enseignants se débrouillaient pour assurer au mieux leurs cours sans matériel pédagogique ni rémunération de l'État. Les familles consentaient d'énormes sacrifices pour envoyer leurs enfants à l'école. Sans moyens financiers, un grand nombre en étaient exclus. LHAC¹, en collaboration avec ses partenaires locaux et notamment l'ASBL Humanisme et Solidarité, a décidé de réhabiliter les écoles primaires de Lisala 1 et 2. L'objectif est d'offrir aux enseignants et aux élèves, un cadre de travail motivant, sûr, avec le matériel adéquat pour œuvrer dans de bonnes conditions. Et partant, de participer à un projet plus vaste visant à redonner confiance dans l'enseignement pu-

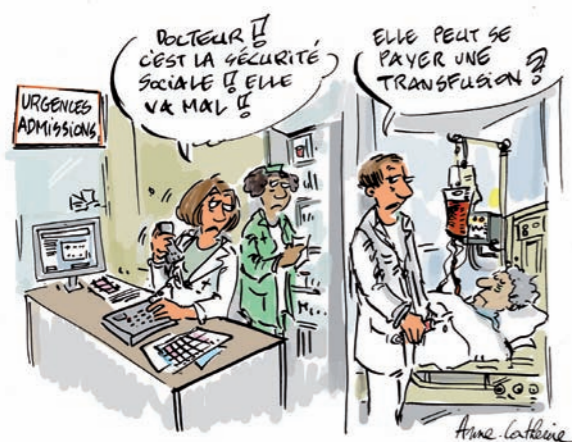
blic en RDC et le rendre accessible à tous. En deux mots, faire de Lisala une école pilote, disposant de matériel pédagogique, pouvant servir de lieu de rencontres et de formations pour les enseignants. Afin de vaincre le cycle infernal de la pauvreté, le projet entend former aux notions de démocratie, de droits de l'Homme, à poursuivre la réflexion multiculturelle, à favoriser les démarches d'une citoyenneté active et responsable et concourir à la prévention des conflits par le renforcement des compétences et l'apport d'outils ; à sensibiliser les enseignants à la problématique des enfants exclus des systèmes d'éducation (enfants soldats, non accompagnés, enfants sorciers...). Les bénéficiaires d'un tel projet sont évidents pour les élèves, les enseignants, la direction de l'école mais aussi pour les parents qui viennent inscrire leurs enfants avec enthousiasme car ils les voient étudier dans de bonnes conditions. À partir de là, l'image de l'enseignement public s'est radicalement modifiée. L'école de Lisala a dû refuser des inscriptions alors qu'au départ, son existence même était menacée. Mille trois cents élèves y sont inscrits. Actuellement, les enseignants qui ont suivi les formations sont à même d'en assurer à leur tour, sur place, ce qui assure l'autonomie du projet. Il y a une réelle volonté de réagir à la situation dramatique dans laquelle se trouvait l'enseignement officiel doublée d'une prise de conscience de l'importance d'un enseignement laïque, ouvert à tous et sans discrimination. Ce qui est possible à Lisala l'est aussi ailleurs...

lhac@laicite.net
www.lhac.be

¹ Laïcité et Humanisme en Afrique centrale est une association constitutive du CAL.

Réduire le trou de la Sécu, diminuer les dépenses de Sécu, équilibrer ou réformer la Sécu, voire... supprimer la Sécu. Par les temps de crise financière et de gestion d'austérité qui courent, des phrases qu'on entend souvent. Mais, la Sécu, ça sert à quoi ? Et si, demain, elle n'existait plus, comment notre vie changerait-elle ?

La Sécu, un rempart contre les accidents de la vie



La sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui dans notre pays date de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les forces de la Résistance, notamment, ont mis en valeur que, pour tenter d'empêcher les crises sociales qui avaient contribué au déclenchement du conflit, il fallait dresser un filet de sécurité pour les travailleurs, garant de paix sociale. Afin qu'un accident de la vie, même mineur, ne se transforme plus instantanément en catastrophe. Bien entendu, ce n'était pas nécessairement une idée toute neuve. La Rome antique connaissait déjà des mécanismes de solidarité par corporation. Et, sous nos latitudes, un élève du célèbre philosophe Erasme crée dès 1526 un système d'aide aux travailleurs de la mer et du commerce frappés par une terrible crise économique née de l'ensablement du Zwyn, qui privait Bruges de l'accès à la mer. Le principe de solidarité qu'il invoquait il y a cinq siècles : « tout le monde est nécessaire et personne ne vit de manière totalement indépendante » reste terriblement vrai.

Le principe d'équité

Mais ce qui est neuf en 1944, c'est que la loi qui fonde la sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui transforme un ancien système d'assurances privées individuelles en une assurance globale et obligatoire à laquelle chacun doit souscrire. Et que cette assurance couvre sept catégories d'« accidents de la vie » : retraite/veuvage, maladie/invalidité, accident du travail, maladie professionnelle, chômage, allocations familiales et vacances annuelles. Les grands principes sont déjà là : tout le monde contribue par un prélèvement proportionné sur son salaire, c'est l'équivalent de la « prime » de l'assurance. Mais, contrairement aux assurances privées qui font payer une prime en fonction du risque individuel encouru (majorée d'une surprime leur permettant de faire un bénéfice), le principe retenu est celui de l'équité : chacun donne le même pourcentage de son revenu dans un pot commun. Le principe de solidarité implique ensuite que chacun reçoive de l'aide en retour en fonction de ses besoins réels et pas en proportion de sa contribution. Ainsi, les parents d'une famille nombreuse recevront des allocations majorées pour tenter de faire face aux dépenses. Un malade recevra de quoi payer les lourds frais d'hospitalisation qu'il ne pourrait régler seul. Un pensionné usé par le travail, une somme suffisante pour continuer de régler son loyer et assurer sa subsistance. Par ce principe de solidarité et d'équité, il est donc évident qu'il y a un transfert, voulu et organisé, des plus nantis vers les plus pauvres, des célibataires vers les familles nombreuses, des travailleurs actifs vers les chômeurs et les retraités, du bien portant vers le malade... Mais déchirons d'emblée un voile de douces illusions : on est loin de la vie en communauté ou de la

charité désintéressée. Si le patronat, en 1944, instaure, avec les syndicats et les autorités du pays, un tel système, c'est bien qu'il entend, en instituant une « organisation de la sécurité sociale, garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent » (sic). Un contrat social, certes, mais un contrat tout de même !

Une garantie à vie

Dans la pratique, ce système va en tout cas donner de nombreux bienfaits à la société belge, contribuant à l'amélioration de l'état de santé de la population, faisant reculer la malnutrition, faisant chuter la mortalité infantile, faisant bondir l'espérance de vie. La vie de l'ouvrier au salaire minimum des années 50 tranchera nettement avec celle de son père dans les années 30 et sera à mille lieues de celle de son grand-père, directement après la première guerre mondiale. La Sécu protège l'être humain

de la naissance à ses derniers jours. Et même avant la naissance, puisque, dès sa conception, on « veille » sur lui par des consultations pré-natales... remboursées par le système de soins de santé. Enfant, il donne droit à des allocations familiales à ses parents. Ses dépenses de santé sont partiellement remboursées de la même manière. Adulte actif, sa perte de travail est partiellement compensée afin de lui permettre de ne pas plonger d'un coup dans la spirale de la pauvreté. Le système lui permet même de cotiser toute l'année pour avoir une poire pour la soif et prendre quelques vacances rendues... obligatoires et inaliénables. Enfin, le moment de la retraite venu, le filet de sécurité de la Sécu lui assure le maintien d'un revenu minimal de subsistance. Est-ce un système parfait ? Certes non. Il laisse de côté, à l'époque, les travailleurs indépendants. Aujourd'hui encore, 65 ans plus tard, ceux-ci ne partagent pas totalement les mêmes droits (ni les mêmes devoirs) que les salariés ou les fonctionnaires. Il réduit la pauvreté, mais est loin de l'annuler...

Retour de bâton ?

Car ce système montre sa fragilité face à la montée du chômage et au vieillissement de la population qui induisent une augmentation du nombre d'inactifs face aux

actifs, au développement d'une médecine plus élaborée mais davantage coûteuse. Seule solution : « moduler », c'est-à-dire réduire, les droits généraux accordés à tous, quitte à essayer de renforcer la contribution accordée aux plus faibles. Mais cela ne va pas sans créer des tensions. Par ailleurs, il ne manque pas non plus d'initiatives politiques qui, au nom d'une plus grande « responsabilisation », entendent réduire les contributions de tous au système ou redévelopper des systèmes parallèles d'assurances réservés à une partie seulement des citoyens, comme l'épargne-pension ou les pensions privées complémentaires. Ou encore faire dépendre la durée de l'indemnisation du chômage des années de travail effectivement prestées auparavant. Exactement comme... avant la loi sur la Sécu, qui n'a vu, elle, que la solidarité comme pierre d'angle, qui n'a tenu compte que des besoins objectifs, sans considérer la contribution individuelle. À terme, diminuer la contribution équitable de chacun ne peut qu'aboutir à réduire les droits de chaque citoyen, quels que soient les accidents de la vie qui attendent, un jour, chacun d'eux.

La Sécu protège l'être humain de la naissance à ses derniers jours. Et même avant la naissance



La DNDi, solidaire des malades « non rentables »...

À peine 10% de la recherche médicale mondiale sont aujourd'hui consacrés à des maladies qui concernent 90% de la morbidité mondiale. Devant l'inertie des laboratoires, Médecins sans Frontières, associé à des instituts publics de recherche¹, a lancé, en 2003, une initiative de lutte contre les « maladies négligées », dites aussi « maladies orphelines ».

Le trypanosome, agent parasite de la maladie du sommeil.

Le DNDi, Drugs for Neglected Diseases initiative (Initiative pour la lutte contre les maladies négligées) entend mobiliser les acteurs de l'innovation scientifique pour développer de nouveaux traitements pour les patients les plus démunis. Les maladies négligées sont celles qui frappent les populations et les pays les plus pauvres. Des centaines de millions de malades sont ainsi touchés par des pathologies pour lesquelles il n'existe pas de traitement disponible. Bien qu'extrêmement nombreux, ces malades sont en quelque sorte abandonnés car non solvables ; par conséquent, aucun programme industriel de recherche ne s'y intéresse vraiment. Actuellement, les patients des pays en développement n'ont d'autre possibilité que de soigner avec des médicaments devenus inefficaces et aux effets secondaires importants. À peine 10% de la recherche médicale mondiale est aujourd'hui consacrée à des maladies qui concernent 90% de la morbidité mondiale. Parmi les plus connues de ces affections : le paludisme, la tuberculose et la lèpre ; mais aussi les maladies les plus négligées comme la leishmaniose viscérale (kala-azar), la trypanosomiase africaine (maladie du sommeil) et la maladie de Chagas qui, toutes, affectent les pays les plus pauvres. Laissés à leur sort, tous ces patients ont un besoin urgent de nouveaux médicaments abordables, accessibles et efficaces. Or, les investissements consacrés à ces maladies sont dérisoires par rapport aux sommes investies pour la recherche et le développement de traitements contre le cancer, l'hypertension ou des pathologies liées au mode de vie ou au confort comme l'obésité, les dysfonctions érectiles ou la calvitie...

**Trois maladies
mortelles menacent
350 millions de
personnes chaque
année**

Prendre le taureau par les cornes

Un certain nombre d'organismes cherchent pourtant des solutions pour traiter les millions de malades touchés par les maladies tropicales. En quelques mois, la DNDi a identifié plusieurs dizaines de projets de développement de médicaments. « Il existe donc une production scientifique remarquable, mais aucune industrie ne s'est attachée à transformer cette connaissance en médicaments », explique l'un des responsables de l'initiative. C'est là que se situe l'action de la DNDi, qui apportera à ces projets les plus prometteurs une structure permettant de les amener jusqu'au développement

de médicaments. La DNDi projette ainsi d'investir, en faisant appel à des fonds publics mais aussi à des donateurs privés et au grand public, 250 millions de dollars sur douze ans pour développer 6 à 7 médicaments pour combattre la maladie du sommeil, la leishmaniose et la maladie de Chagas, trois maladies mortelles qui menacent 350 millions de personnes chaque année.

Pour augmenter ses chances de réussite à court et à moyen termes, la DNDi développera des médicaments à partir de composés existants, mais financera et coordonnera également des recherches pour identifier de nouvelles molécules et les développer sous forme de médicaments. On ne peut qu'encourager l'initiative de la DNDi dans la mesure où, à l'heure de la mondialisation galopante, les maladies galopent aussi vite que les capitaux. Indépendamment de la démarche solidaire qui pour certains va de soi, il semble dès lors de la plus élémentaire sagesse, ne fût-ce que dans une perspective de santé publique, de prévoir déjà des remèdes à des maladies qui, aujourd'hui cantonnées au tiers-monde, pourraient fort bien débarquer un jour sans crier gare dans nos belles contrées riches. Et là, les médicaments contre le cholestérol ne seront plus d'aucune utilité !

(D'après Claire Viognier, RFI)



AP/REPORTERS

La malaria, un fléau qui cause chaque année entre 1 et 3 millions de morts dans les pays les plus pauvres.

¹ Conseil indien pour la recherche médicale, Fondation Oswaldo Cruz (Brésil), Institut Pasteur (France), Institut de recherche médicale du Kenya, ministère de la Santé de Malaisie. L'OMS, le PNUD et la Banque mondiale apporteront leur expertise à l'initiative.

Replacer l'homme au cœur de l'économie

Croissance effrénée, compétitivité à tout prix, exploitation intensive des ressources non renouvelables aux conséquences déplorables pour les hommes, les femmes et leur environnement ; le modèle économique dominant a montré ses limites. Dans son *Manifeste pour l'économie humaine*¹, l'économiste français Jacques Généreux propose d'en sortir en replaçant l'homme au centre de la réflexion, celui-là même qui est à l'origine de toute activité économique. Mais aussi, et surtout, un citoyen avant d'être un consommateur.

Pas de valeur monétaire

Cet accent mis sur la qualité de vie comme objectif économique ultime renvoie à ce que Jacques Généreux qualifie d'« aspirations humaines » et qui, pour la plupart, n'ont pas de valeur monétaire : la dignité, la paix, la sécurité, la justice, la liberté, l'éducation, la santé, les loisirs, un environnement sain, etc. Ce ne sont rien de moins que les droits de l'homme et du citoyen qui doivent guider toute activité de production, de distribution et de consommation des richesses et des biens dans notre société. La finalité de l'économie humaine étant éminemment humaniste, elle refuse l'idée que la connaissance scientifique, seule, suffit à satisfaire l'ensemble des aspirations humaines. Elle reste une science avec ses propres méthodes tout en prenant en compte « un être humain complet [...] qui inscrit son action dans le temps (et donc dans l'histoire), sur un territoire, dans un environnement familial, social, culturel et politique ; l'économie d'une personne animée par des valeurs et qui ne résout pas tout par le calcul ou l'échange mais aussi par l'habitude, le don, la coopération, etc. ». Elle use du langage mathématique pour expliquer la réalité mais ne cantonne pas son discours aux seuls cas où ce langage est possible. Puisque l'économie humaine est historique, politique, sociale et écologique, elle revendique ouvertement le statut de science humaine et sociale.

Une science au service de l'humanité

Jacques Généreux et tous les économistes qui, à sa demande, ont manifesté leur soutien envers le concept d'économie humaine reconnaissent également le rôle primordial qu'ils ont à jouer dans la diffusion des pensées économiques, et pas seulement dans de prestigieuses revues scientifiques. Ils estiment en effet qu'« une science au service de l'humanité a un devoir de communication avec les hommes et les femmes de son temps » afin qu'ils disposent des informations et des outils pour participer au débat public et influencer les choix collectifs de la cité. L'initiateur et les partisans de l'économie humaine ont entamé ce vaste travail de communication par la conception d'une *Charte de l'économie humaine* destinée à être amendée, engrangeant de la sorte un processus collectif de réflexions et d'échanges internationaux. Outre le détricotage du modèle économique dominant, cette charte développe la conception de précisant ses valeurs de référence et ses finalités. La satisfaction des besoins fondamentaux, les conditions de la vie sociale, le progrès humain, la réduction des inégalités et la justice, étroitement corrélées, s'imbriquent et se rejoignent autour de la notion de solidarité : « La poursuite du développement économique n'est légitime que dans la mesure où il n'interdit pas l'accès des générations futures à un niveau de développement au moins équivalent. Cela implique aussi que l'accès des pays les plus pauvres aux moyens d'assurer les droits fondamentaux de leurs ressortissants doit constituer, pour les pays riches, un objectif prioritaire par rapport à l'élévation de leur propre niveau de vie ». On a presque l'impression que cela va de soi, et pourtant, nous sommes encore loin du compte !

¹« Manifeste pour l'économie humaine », *Esprit*, juillet 2001.



Le microcrédit, une solidarité active dans la lutte contre la pauvreté

L'activité de microcrédit consiste à consentir des prêts de faible (voire très faible) montant à courte échéance à des entrepreneurs ou des artisans (personnes seules ou petits groupes) qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Le microcrédit se développe essentiellement dans les pays en développement où il permet de concrétiser des micro-projets, favorisant ainsi l'activité et la création de richesse. En général, ces crédits sont accordés de préférence aux femmes, qui affectent plus volontiers leurs revenus au bien-être de leur famille.

Différences culturelles contre le modèle dominant

Dans les sociétés dotées de systèmes d'assurance sociale, le « taux de chômage » rend bien compte des problèmes d'emploi. Dans les pays pauvres, dépourvus d'assurance sociale, beaucoup de personnes doivent accepter de travailler pour survivre, quelles que soient les conditions. Cela explique que le taux de chômage y est faible alors que celui de la pauvreté est élevé¹. Il est toutefois illusoire de croire que le modèle économique et social occidental est exportable dans n'importe quelle région du monde. Les Asiatiques ont su tirer parti du capitalisme, notamment par le biais de leurs échanges commerciaux incessants avec l'Occident, par une force de travail collective et un sentiment nationaliste qui pousse à la compétition². En Afrique, par contre, le principe d'accumulation du capital « est a priori scandaleux, dans un système social (...) où celui qui a quelque richesse n'a pas le droit de la garder pour lui seul et se doit d'en redistribuer une bonne part à sa famille élargie. Immobiliser ce capital en créant une entreprise, c'est donc aller contre les règles communes et se mettre, en quelque sorte, hors de la société »³. Chaque population doit pouvoir décider librement

de l'organisation de son économie et de son travail. Dans cet esprit, de nombreux analystes estiment que le développement de l'emploi en Afrique et en Amérique du Sud se fera par la création de micro-entreprises, aidées au départ par l'octroi de microcrédits.

Un Prix Nobel de la Paix durable

Le concept, dont on peut trouver des origines anciennes dans les mutuelles de crédit agricole créées en Europe à la fin du XIX^e siècle, est imaginé puis développé dès les années 1970 par le professeur d'économie bangladais Muhammad Yunus. Cette initiative lui vaudra le Prix Nobel de la Paix en 2006, en vertu du fait qu'« une paix durable ne peut pas être obtenue sans qu'une partie importante de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté », selon les mots du président du comité Nobel, Ole Danbolt Mjoes. Comme souvent, l'idée survient d'une nécessité concrète. Lors d'une séance de travaux pratiques d'un cours d'investissement, Yunus propose à ses étudiants d'interroger les fabricants de tabourets en bambou des villages les plus proches. 42 femmes artisanes ont besoin de 27 dollars au total pour développer leur activité. Or toutes les banques refusent de financer ce montant jugé trop faible à des clientes a priori insolvables. Yunus déclare avoir eu honte de cette situation et prête la somme de sa poche.

92,5% des prêts ont été remboursés dans les délais impartis, le reste avec un peu de retard. Il n'y a pas eu un seul impayé...

¹ Majid NOMAAN, *Les travailleurs pauvres dans les pays en développement*, in *Revue Internationale du Travail* (OIT), Volume 140, Number 3, 2001, pp. 323-343(21)

² Lire à ce sujet : Hui WANG, Historien des idées, rédacteur en chef de Dushu, Pékin in *Les Asiatiques réinventent l'Asie*. Le Monde Diplomatique, février 2005.

http://www.monde-diplomatique.fr/2005/02/WANG_HUI/11893

³ Jacques BARATIER (créateur de l'association Agrisud), in *L'Entreprise contre la pauvreté*, Autrement, 2005.

Ces montants leur permettant d'acheter le bambou à l'avance sans subir les variations importantes de prix, les artisans réussissent à créer des emplois et à rembourser intégralement Yunus. Il faut rappeler que seuls 10% des populations des pays pauvres ont accès au système bancaire traditionnel. Les microbanques s'adressent aux autres. Aujourd'hui, il y a entre 10 000 et 20 000 établissements de ce type dans le monde. Ce sont des banques locales qui ont des formes juridiques très différentes selon leur pays d'implantation : coopératives, ONG, sociétés à vocation lucrative ou pas. On compterait aujourd'hui quelque 100 millions d'emprunteurs. Le microcrédit s'est révélé une arme efficace contre la misère et la faim, à tel point que des financiers philanthropes occidentaux tels Jacques Attali s'y sont lancés dans les pays occidentaux.

Toilettes pas bidons

Personne n'aime voir ni habiter des bidonvilles. Ces conglomérats d'habitations précaires et insalubres

choquent tout être humain doté d'un minimum de sens commun. Faut-il pour autant les raser ? Et dans ce cas, que faire des millions d'exclus du système économique qui y vivent ? L'alternative consiste à laisser les populations là où elles sont et à aménager leur habitat là où il est. Deux chercheurs suisses⁴ ont mené une expérience de réhabilitation dans les bidonvilles de Hô Chi Minh-Ville (anciennement Saïgon), qui connaît une très forte croissance démographique et une pollution massive de l'eau. Un choix commun s'est porté sur la construction de toilettes dans les logements. La main-d'œuvre expérimentée ne manque pas ; seul l'argent fait défaut. Les résidents ont constitué des cagnottes d'épargne solidaire. Ces montants de base ont permis de négocier des microcrédits à un taux réduit de 2% pour compléter la somme nécessaire (2 500 dollars). Au terme de l'opération, 321 ménages ont pu s'équiper de toilettes décentes. 92,5% des prêts ont été remboursés dans les délais impartis et le reste avec un peu de retard. Il n'y a pas eu un seul impayé...



© socialearth.org



© Street-Papers

« Tout le monde espère gagner de l'argent en faisant des affaires. Mais l'homme peut réaliser tellement d'autres choses en faisant des affaires. Pourquoi ne pourrait-on pas se donner des objectifs sociaux, écologiques, humanistes ? C'est ce que nous avons fait. Le problème central du capitalisme «unidimensionnel» est qu'il ne laisse place qu'à une seule manière de faire : rentrer des profits immédiats. Pourquoi n'intègre-t-on pas la dimension sociale dans la théorie économique ? Pourquoi ne pas construire des entreprises ayant pour objectif de payer décemment leurs salariés et d'améliorer la situation sociale plutôt que chercher à ce que dirigeants et actionnaires réalisent des bénéfices ? » (Muhammad Yunus)

⁴ Jean-Claude BOLAY (Laboratoire de sociologie urbaine de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) et Sébastien WUST (Service de l'aménagement du territoire de l'État de Vaud)

Quatre milliards pour les pensions ? Pas de problème, il suffit de...



Photo DR

Quand les avantages de quelques-uns menacent les droits de tous les autres, on peut s'interroger sur la légitimité des ces avantages. Aujourd'hui, le déficit des finances publiques belges amène à remettre en question le financement de la sécurité sociale et des retraites. Alors que par ailleurs, l'État perd des milliards dans des « niches fiscales » réservées à certains. Vous avez dit « solidarité » ?

Un exemple : une simple signature officielle pourrait effacer d'un trait le tiers du déficit de la sécu-

rité sociale, ciment de la solidarité nationale... et apurer complètement celui-ci en trois ou quatre ans. Accessoirement, pour y parvenir, il y a une loi à promulguer. Un acte à forte connotation solidaire, puisqu'il concerne une niche fiscale favorable aux salaires élevés et qui coûte chaque année 1000 euros à chaque ménage belge... Les avantages fiscaux liés aux voitures de société font perdre à la Belgique plus de 4 milliards d'euros par an en recettes fiscales. Selon une étude du bureau de Copenhagen Economics commanditée par la Commission européenne et rendue publique par des associations de défense de l'environnement, la fiscalité favorable aux

voitures de société coûte chaque année 4,1 milliards d'euros à la Belgique, soit 1,2% de son produit national brut ! Ce chiffre ahurissant – dans un pays dont le déficit est de 25 milliards – fait de la Belgique la championne d'Europe en ce domaine. On savait qu'une politique du « tout à la voiture » avait été menée dans les années 1970 à 1990, au détriment du développement d'une offre de transports en commun dissuasive. Mais aujourd'hui, si l'on tient compte de l'état des finances publiques, de l'augmentation galopante de la précarisation, des menaces sur la sécurité sociale, de la saturation systématique du réseau routier (notamment en ville), de la pollution de l'air et de l'impact sur le climat et la santé, encourager par des avantages fiscaux le recours à la voiture apparaît comme un non sens absolu. Sans oublier le coût des embouteillages, que cette mesure augmente : les Belges y perdent 10 millions d'heures chaque année, qui représentent un coût de 120 millions d'euros pour la société.

Encourager le recours à la voiture par des avantages fiscaux apparaît comme un non-sens absolu

Gaspillage et favoritisme

Parmi les constats dressés par l'étude, on note que la fiscalité favorable aux voitures de société augmente le nombre de voitures vendues. Elles sont principalement utilisées pour un usage privé. En moyenne, elles roulent davantage, sont plus lourdes et plus grandes que les voitures privées qu'elles remplacent. La fiscalité actuelle les rend moins chères de 4 000 à 8 000 euros. En outre, les voitures de société affectent les habitudes de conduite. Leurs conducteurs roulent plus vite et plus souvent. Bénéficiant souvent d'une carte d'essence, ils ne font guère attention à leur consommation. Ce qui a également pour effet d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre et donc d'aggraver les problèmes environnementaux causés par le secteur du transport.

Cinq minutes de courage politique

La conclusion de Copenhagen Economics est qu'il faut absolument mettre un terme au régime fiscal avantageux pour ces voitures, qui favorisent les comportements égoïstes au détriment des comportements solidaires. Selon les économistes, il est impératif que les voitures privées et les voitures de société utilisées pour un usage privé soient taxées de la même manière. À la réflexion, on peut se demander ce qui a justifié jusqu'ici que ce ne soit pas le cas... Les associations qui sont

montées au créneau sur la question demandent donc que le prochain gouvernement annule les avantages fiscaux pour les voitures de société. Cela permettrait de dégager des fonds pour réduire le déficit ou diminuer le coût du travail. Cela aurait aussi un impact positif sur la qualité de l'air (et sur la santé des citoyens) et les objectifs climatiques, et réduirait les problèmes de congestion du trafic que connaît la Belgique. En 2003, 37% des voitures qui circulaient à Bruxelles étaient des voitures de société, et ce nombre a sans doute augmenté considérablement depuis. Il suffit de 5 minutes de courage politique... (Avec Belga)

luxpress/Jean-Claude Ernst



Si l'on compare aux services rendus par les communautés religieuses, on s'étonne souvent, à juste titre, que les services d'assistance morale laïque soient peu connus et peu visibles.

L'assistance morale, connais pas ?

Cela s'explique d'abord historiquement puisque la charité s'est installée chez nous en même temps que les ordres religieux ; ce qui ne date pas d'hier... Ensuite, le mouvement laïque, basé sur le libre exercice de la pensée, privilégie logiquement la démarche personnelle et exclut donc toute forme d'emprise ou de prosélytisme. Ce qui peut parfois être préjudiciable à sa visibilité.

Croyants admis

Les services d'assistance morale s'adressent à tous, indépendamment des convictions philosophiques ou politiques : on peut donc se déclarer croyant et souhaiter une assistance laïque. En effet, de plus en plus de personnes aspirent à ce qui fait la spécificité de ces services : la recherche du bien-être dans un esprit de responsabilité, de liberté de jugement, d'analyse critique et d'émancipation. À première vue, ces notions peuvent paraître abstraites ; elles sont au contraire bien ancrées dans une réalité qui évolue avec la société. En visant l'autonomie dans le respect de l'identité des personnes, l'assistance morale est en conséquence à l'opposé de la notion d'assistantat ! L'assistance morale s'exerce selon deux grands axes : elle s'adresse d'un côté à des publics bien spécifiques qui, par leur situation, ont besoin d'une aide morale. C'est le cas dans les hôpitaux, les prisons, les institutions de protection de la jeunesse ou encore à l'armée auprès des militaires confrontés à des crises graves à l'étranger. Pour toutes ces personnes, l'État a prévu l'assistance gratuite de conseillers laïques spécialement formés. Au-delà d'une écoute et d'une présence, les conseillers jouent également très souvent un rôle d'intermédiaire avec les autorités institutionnelles. Ils relayent par exemple les difficultés ou les demandes des personnes qui s'adressent à eux, tentent de trouver des solutions ou d'atténuer les désagréments de leur condition.

L'État a prévu l'assistance gratuite de conseillers laïques spécialement formés

Par ailleurs, les délégués laïques, qui travaillent dans toutes les provinces sous l'égide du CAL pour les francophones et de l'UVV pour les néerlandophones, ont en outre une mission d'aide et d'information plus générale. Cette aide est accessible partout dans le pays : toute personne peut pousser la porte des locaux des Relais de solidarité ou des régionales pour obtenir une assistance que ce soit pour organiser une activité, trouver une adresse de planning familial ou mettre sur pied un dossier de régularisation quand la personne est dite « sans-papiers ». Les délégués laïques mettent également sur pied des animations et des structures qui soutiennent la revalorisation d'un quartier, secondent les jeunes en difficultés scolaires ou les adultes qui ont décroché de la vie sociale. Cette liste n'est pas exhaustive. La mission d'information générale peut prendre la forme de démarches collectives ou d'entretiens individuels. Elle est également mise en œuvre lors de l'organisation de festivals qui diffusent les idéaux humanistes et laïques ou encore de conférences, de projections de films, de concerts, etc.

Rituels libres

Heureusement, la vie n'est pas faite que d'obstacles à surmonter, elle passe aussi par des moments de joie et de nouvelles perspectives. C'est le deuxième axe de l'assistance morale. Naissance, adolescence, union : dans toutes les sociétés du monde, chacun de ces passages essentiels est accompagné d'un rituel. Jusqu'au XX^e siècle, la religion y a joué un rôle prépondérant, mais aujourd'hui de nombreux citoyens ne se retrouvent plus dans des rites dont les références mystiques leur sont étrangères. Est-ce pour autant qu'ils doivent renoncer à marquer ces étapes de la vie par une cérémonie ? Certainement pas. Cependant, il n'est pas toujours facile de l'organiser soi-même avec la solennité souhaitée. Là

encore, l'expérience et le professionnalisme des délégués et conseillers laïques offrent à tous, gratuitement, la possibilité de réunir la famille et les proches lors d'un moment privilégié. Individualisé, ce moment peut refléter, en plus des valeurs humanistes véhiculées par la laïcité, une atmosphère liée à des attaches culturelles ou philosophiques particulières. Ainsi, en dehors de toute référence religieuse, une cérémonie laïque permet de rassembler des personnes d'horizons différents autour d'un idéal humain, d'une spiritualité tournée vers « ici et maintenant », c'est-à-dire le bien-être sur terre, sans recours à une référence divine. Pour ce faire, le conseiller seconde, suggère et peut, à la demande, participer à l'ordonancement de la cérémonie, sans obligation aucune. Cette présence prend une dimension singulière lors de la dernière étape de la vie : lorsque la mort survient et qu'il faut organiser des funérailles. Ici encore, et peut-être même surtout, le délégué ou le conseiller laïque apporte à la fois soutien et aide ainsi qu'une assistance morale précieuse à ceux qui veulent que la dernière étape de leur vie se passe dans le respect de leurs convictions, sans sacrifier à des conventions qu'ils n'ont pas partagées de leur vivant.

Quant aux informations utiles sur l'assistance morale en général, elles peuvent être obtenues dans les régionales du Centre d'Action Laïque ou via le CAL communautaire.

www.laicite.be

L'assistance morale s'exerce auprès de tous ceux qui sont en détresse. Les détenus comme les autres, avec des spécialistes.

REPORTERS/ Jock Fistick



Un jour de mars 2000, quelques Français et quelques Belges se retrouvent, par hasard, dans le petit village sénégalais de Kabongoye, où ils assistent à un épisode qui met la solidarité en marche...

Doctor Schweitzer, I presume ?



© Christiane Debouver

Dans l'une des cases traditionnelles en torchis et toit de paille parmi la trentaine qui composent le village, une femme vient d'accoucher avec l'aide de quelques amies improvisées sages-femmes pour la circonstance. Heureusement, ce jour là, tout se passe bien ; mais sans médecin, sans infirmier, avec le centre de santé le plus proche à plus de 20 km et accessible uniquement par une piste de sable, c'est un véritable coup de chance. Étonnés d'abord puis révoltés, les Européens décident de tout mettre en œuvre afin de construire pour ces femmes, ces enfants et tous les villageois, un petit dispensaire comprenant une salle d'accouchement, une unité de soins et une pharmacie. Un centre accessible également à tous les habitants des villages avoisinants et à toute personne devant recevoir des soins dans cette région.

Les femmes et les enfants d'abord

Le projet prend forme, se peaufine, et l'on veille à impliquer et à responsabiliser toute la population du village. Les acteurs travailleront en synergie avec les autorités locales afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires. L'accès à des médicaments génériques ou achetés à prix coûtant n'est pas la moindre des difficultés. La population locale s'implique, dès le départ, dans l'entretien du centre et, dans une deuxième phase

via quelques femmes motivées, à la pratique des précautions sanitaires essentielles (hygiène, vaccination, visites prénatales). Si les amis de Kabongoye ont fait une partie du chemin, ils estiment aussi que la population locale doit prendre les choses en main pour que le centre de santé trouve sa pleine légitimité et s'inscrive dans une démarche solidaire. Pourquoi ne pas sensibiliser également des associations de jeunes ou des écoles ? Aussitôt dit, aussitôt fait ; sous la forme d'échanges, le projet va permettre à des jeunes Belges de découvrir la culture sénégalaise et à des jeunes Sénégalais de découvrir le mode de vie européen. L'ASBL Kabongoye, constituée en décembre 2003 et membre du CAL de Liège, a trouvé des partenaires, des sources de financements et organisé des activités destinées à soutenir la construction du centre ; par exemple, la vente de graines de baobabs, dont le bénéfice a permis au dispensaire d'être opérationnel en décembre 2006 avec une permanente chargée de donner les premiers soins ou de remplir le rôle de « sage-femme ». Le chef du village attend beaucoup de la « case de santé » et souhaite qu'elle atteigne sa vitesse de croisière. Nul doute qu'il sache que la solidarité n'a de sens que si elle conduit à l'émancipation et à l'autonomie.

Depuis plus de dix ans, le Réseau Laïque de Solidarité (RelaiS) poursuit une action originale d'accueil d'un public précarisé. Il est ouvert à toute personne qui souhaite une aide ou un soutien, sans distinction de nationalité, d'origine, de sexe ou de convictions politique, philosophique ou religieuse.

Un univers convivial et solidaire à Arlon

Que l'on se trouve en situation précaire, que l'on passe un cap difficile dans sa vie, qu'on ait besoin de poser ses valises, de discuter, de voir du monde ou envie d'être là tout simplement, au RelaiS d'Arlon, le personnel prend le temps de discuter et d'écouter. Point n'est besoin de faire une demande pour pousser la porte, ni même de s'inscrire : elle est ouverte à tous. Des boissons, des journaux, des petits dépliant d'autres services arlonais sont là, à la disposition de qui veut s'asseoir.

Une aide concrète et utile

Le RelaiS propose aussi un téléphone, un fax et un poste Internet pour ceux qui recherchent un travail, un logement ou qui doivent régler des problèmes administratifs (électricité, factures incompréhensibles...). Les usagers peuvent compter sur l'aide des permanents si tel est leur souhait. Passer un coup de fil à une administration n'est pas toujours facile si l'on ne maîtrise par tout à fait le français ou le langage administratif. Les délégués laïques sont là pour expliquer comment ça marche et accompagner le visiteur dans les démarches. Dans les prochains mois, le RelaiS lancera une action de réduction des risques à destination spécifique des usagers de drogues, offrant notamment l'échange de matériel souillé contre du matériel propre. Cette offre participe à la volonté du Centre d'Action Laïque du Luxembourg d'accueillir tout le monde dans l'espace RelaiS et d'en faire un lieu où le jugement est suspendu, le temps de se reposer un peu.

Groupes de parole

Tous les professionnels d'Arlon sont amenés à accompagner celui qui pousse la porte : c'est un travail d'équipe, enrichi par des rencontres et animations dans d'autres institutions ou par la participation aux réseaux sociaux locaux. Ainsi en va-t-il des groupes de parole, dont l'objectif principal est l'émancipation et la réflexion sur

les réalités sociales ; ils sont organisés dans des centres de réinsertion socioprofessionnels et même, depuis peu, dans les locaux du RelaiS avec le public qui le fréquente. Des lieux de parole sont aussi organisés à la prison toute proche. Parallèlement à ces rencontres collectives, des entretiens individuels sont proposés dans un cadre d'assistance morale et d'accompagnement du travail de ré-accrochage social effectué par la personne auprès d'autres institutions, comme le CPAS par exemple. Le RelaiS participe activement aux réunions de coordination organisées par la ville d'Arlon, où il veille à faire développer, par les pouvoirs publics, des prestations adaptées, comme un service de jour pour les sans-abri qui fonctionne en hiver depuis trois ans, à côté de l'abri de nuit. La volonté d'amener aussi une vision plus égalitaire sous-tend ces actions, partant du principe que la réinsertion sociale forcée telle qu'elle est pratiquée actuellement laisse sur le carreau de nombreuses victimes qui, à l'encontre de ce que pensent certains, sont loin de l'avoir choisi !

RelaiS d'Arlon : rue Godefroid Kurth, 11 à Arlon (en face de l'ancienne caserne), Tél. 061/230 500.

Photo Callux



Créé grâce à la collaboration de Picardie Laïque et de la Ville de La Louvière, l'abri de jour « Le 109 » s'est ouvert en novembre 2009 pour répondre à une demande liée à la précarité dans la région du Centre.

« Le 109 » : un abri de jour solidaire et chaleureux

Depuis plusieurs mois, l'équipe du « 109 » accueille des personnes en rupture de liens sociaux, SDF ou mal logées, afin de leur offrir une écoute professionnelle et tenter d'apporter un début de solution à leurs difficultés. Par le biais d'activités, de rencontres et d'entretiens individuels, les professionnels de l'abri de jour essaient de ramener petit à petit ces personnes défavorisées à une certaine autonomie.

Une écoute professionnelle dans un cadre sécurisant

a pu élargir ses heures d'ouverture ; tout profit pour les usagers, qui prolongent leur contact avec la chaleur de l'abri et reçoivent un repas du soir. En période de grand froid, il s'agit d'un « plus » appréciable ! Dans un esprit communautaire et familial, le personnel du « 109 » tente d'offrir une forme de foyer, certes provisoire, à ces accidentés de la vie. C'est un travail de longue haleine. À une époque où la pauvreté gagne de plus en plus de terrain, il est essentiel que la solidarité joue pleinement son rôle. En se serrant les coudes, on arrive à rendre ces moments un peu moins difficiles à vivre.

Clos de la Ferme d'Aulne, 15
7100 La Louvière
Tél: 064/22.62.07

Les initiatives comme celle du centre «109» visent à réduire la vulnérabilité et l'abandon des sans-logis.

REPORTERS/Nick Hannes



Assistance sans intermédiaire

L'équipe permanente se compose de deux éducateurs spécialisés et d'une assistante sociale, responsables de l'abri. Ces membres du personnel de Picardie Laïque travaillent du lundi au vendredi ; trois éducatrices de l'APC (Action Prévention Citoyenneté dépendant de la Ville de La Louvière) assurent les prestations du week-end. Sur une base hebdomadaire, des permanences assurées au sein de l'abri de jour permettent aux bénéficiaires de rencontrer rapidement des professionnels du secteur social sans qu'aucune barrière institutionnelle n'entrave leur accès à l'assistance. Il est donc possible d'avoir un entretien avec un agent du dispositif d'urgence sociale (DUS) du CPAS de La Louvière, une infirmière du Relais Santé, un psychologue mobile de Psy Chic et une assistante sociale du service Loge-Toit.

Communautaire et familial

Chaque jour, les utilisateurs bénéficient d'une écoute professionnelle dans un cadre sécurisant, et peuvent recevoir un repas chaud pour la somme symbolique d'un euro. Durant l'hiver 2009, grâce aux subsides extraordinaires « Plan grands froids » accordés aux CPAS par le ministère wallon des Affaires Sociales, « Le 109 »

Il est loin, le temps des coopératives et des Maisons du Peuple grâce auxquelles les « petites gens » amélioreraient leur quotidien et partageaient une vie sociale... Ce genre de concept solidaire est devenu impensable dans notre société entièrement tournée vers le profit. Impensable ? Pas si sûr...

Il est (re)venu le temps des coopératives...

Dans certains quartiers de Liège, la vie est rude pour ceux qui ne disposent que d'un maigre revenu. Ces quartiers, peu rentables, n'attirent plus les enseignes classiques de la distribution. Pas davantage que les petits commerces indépendants. Faire ses courses, et à bon prix qui plus est, ressemble à un parcours du combattant. Quant à la vie sociale, cela fait longtemps qu'elle a déserté les cités-dortoirs où pensionnés, chômeurs et ouvriers survivent plus qu'ils ne vivent. Le « chacun pour soi » est passé par là et, dans le quartier de Cheratte-Hauteurs, il ne reste qu'un libraire (vive le Lotto, marchand de rêves), un coiffeur et deux pharmacies (vive la Sécu).

souvent inférieur à la distribution classique et une ristourne de 10% pour les membres de la coopérative. Résultat ? Un succès. Tout le quartier se retrouve là-bas, on fait des économies et le magasin permet de renouer le contact avec ceux qu'on ne croisait plus que sporadiquement, au hasard des mariages et des enterrements... Bientôt, une seconde enseigne « C » s'ouvrira à Blégny et d'autres sont en gestation. Comme quoi, la solidarité, c'est à la fois une bonne affaire et un vrai projet de société !

Rien ne manque, pas même le sac réutilisable.

© Michel Tonneaux



Magasin du Peuple

Pour reprendre la phrase célèbre de Mark Twain, « ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ». Fait quoi ? Rouvrir la Maison du Peuple « Li Tcherati », sous la forme d'un magasin coopératif à l'enseigne de C-Populaire. Une initiative portée par l'association « Les travailleurs réunis », derrière laquelle on trouve, entre autres, la FGTB et la mutualité Solidarité. Au fil de deux rayons, on trouve ici tous les produits de consommation courante. L'espace se situe entre l'épicerie de campagne et la supérette citadine. Mais ici, on consomme solidaire et respectueux de la « durabilité ». C'est ainsi que l'on peut consulter un calendrier des fruits de saison, grâce auquel le client choisira les produits les mieux adaptés au respect de l'environnement et de l'économie locale. Car vendre la production locale, c'est raccourcir les circuits de distribution, et donc diminuer les coûts et l'impact environnemental. Il faut dire que la région est féconde : fromages de Herve, beurre et charcuterie d'Aubel, viande de Stembert, pâtisseries de Barchon. Il est aussi possible de trouver des produits de marque, à un prix

« Les inégalités sont moralement inacceptables »



© TucaVieira

Un *Think tank* (groupe de réflexion et de pression) intitulé *Pour la Solidarité* et agissant sur le plan européen ne pouvait manquer de nous interpeller. N'est-ce pas une bonne façon de pénétrer l'aspect concret des choses, d'en apprendre davantage sur la façon dont la solidarité s'applique – ou ne s'applique pas – à des niveaux de pouvoir de plus en plus prégnants ? Nous avons donc interviewé son président.

Pour plus d'informations, surfez sur www.pourlasolidarite.eu

Denis Stokkink, en 2003, vous avez créé le « Think tank » européen *Pour la Solidarité* (PLS). Quelles étaient vos motivations ?

Les évolutions du contexte économique : la libéralisation de l'économie, la production en réseau, la mondialisation des échanges... si ces changements ont eu des effets positifs en termes d'efficacité et de compétitivité, ils ont aussi leur prix. Notamment en termes d'atteinte à l'environnement et de souffrance sociale. Dans ce contexte, la solidarité prend tout son sens. PLS soutient l'idée que, dans le monde qui est le nôtre, la solidarité est un domaine dans lequel, au sens propre comme au sens figuré, il est urgent d'investir et ce,

pour au moins quatre raisons. Une raison éthique : les inégalités sont moralement inacceptables. Une raison économique : une plus juste répartition de la richesse garantit une demande solvable plus robuste. Une raison sociale : la pauvreté compromet la capacité des hommes à faire société. Une raison sécuritaire : des niveaux de vie trop disparates suscitent tôt ou tard des incivilités et portent en eux un risque fatal d'explosion sociale. Pour renforcer les solidarités, il importe de mobiliser et de rassembler tous les acteurs qui disposent de compétences dans ce domaine. *Pour la solidarité* se propose d'être le vecteur de reliance fédérant ces énergies et ces expertises actuellement dispersées.

« La solidarité est une valeur fondatrice de l'Union européenne »

Comment l'Union européenne intègre-t-elle la notion de solidarité ? La notion de solidarité y a-t-elle un sens ?

Parfaitement ! La solidarité est une valeur fondatrice de l'Union européenne, déjà inscrite dans le préambule du Traité de Rome (1957) qui a fondé la Communauté. La solidarité est au cœur du modèle social européen. L'Union européenne a cette spécificité d'avoir développé un ensemble de politiques de cohésion et de protection sociales. Prenons l'exemple des soins de santé. En Europe, nous avons un système de soins de santé très développé, qui assure aux citoyens une couverture de leurs frais médicaux. Les Etats-Unis viennent à peine de faire un pas dans ce sens !

Et où en est la solidarité en Europe ?

Pour la première fois dans l'histoire de l'Europe, on constate une explosion des inégalités et une augmentation de la pauvreté. Plus qu'une valeur, la solidarité devient un enjeu pour l'Europe. Elle doit rester une valeur fondamentale, au cœur des préoccupations européennes. Tel est l'objectif de PLS qui centre ses travaux sur cet enjeu. La crise économique et financière que nous connaissons n'est pas un accident, elle est inscrite au cœur d'un système qui choisit de préférer l'intérêt particulier à l'intérêt général. Le projet européen que nous défendons, c'est exactement l'inverse.

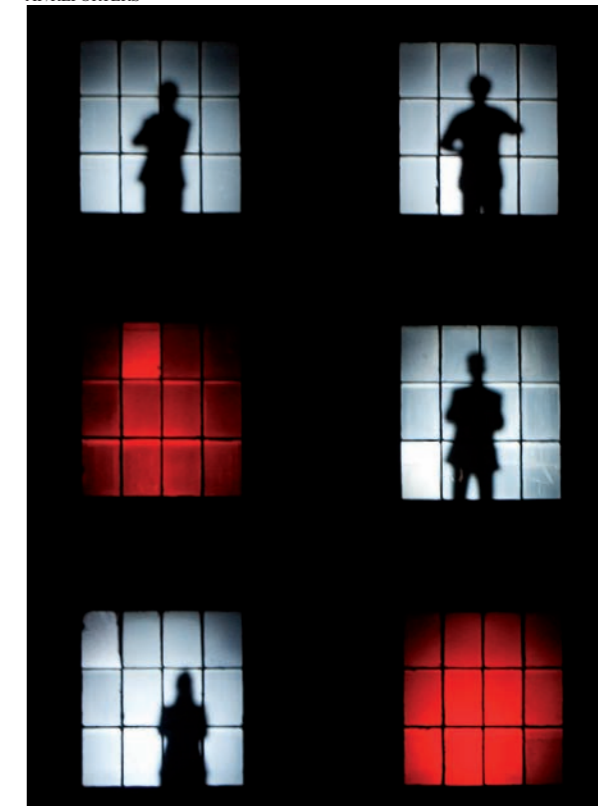
La solidarité est-elle un enjeu laïque ?

Très certainement ! Les croyants ont souvent considéré la solidarité sous un angle caritatif, ce qui est, certes, un aspect à ne pas négliger. Mais en termes de politique globale ou sectorielle de solidarité, cette approche n'est pas suffisante. Pour les laïques, la solidarité doit aller de soi. Elle est en effet une valeur fondatrice de la laïcité. Les laïques pourraient s'investir davantage dans les différents domaines liés à la solidarité (par exemple le logement, le développement durable, l'entrepreneuriat social, ...) et mettre leur compétences et leurs efforts dans le développement d'engagements solidaires. PLS met ses services à disposition des acteurs pour développer des projets dans ces domaines.

Vers une solidarité européenne ?

Spectacle réalisé à l'occasion du 30e anniversaire de Solidarnosc, à Gdansk.

AP/REPORTERS



Un logement décent pour chacun : un projet collectif ?



REPORTERS/Nick Hannes

«Avec la nourriture et l'habillement, le logement constitue l'un des besoins vitaux les plus élémentaires de l'être humain. [...] Le droit à un logement convenable va plus loin que le droit d'avoir un toit au-dessus de sa tête. Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que chacun puisse être logé dans une habitation adaptée, du point de vue de la sécurité, de la qualité et de l'espace, ... », précise dès 2000 le premier rapport sur la cohésion sociale en Wallonie. Dix ans plus tard, où en sommes-nous ?

Logement social : un enjeu de cohésion

À l'orée du troisième millénaire, ce principe élémentaire du droit au logement décent pour tous n'est pas atteint. Pourtant, dans tous les pays où l'industrialisation se développe, bénéficier d'un toit a été, depuis le milieu du 19^e siècle, une revendication majeure du monde ouvrier, parfois soutenue par des « patrons philanthropes », soucieux d'entretenir des liens de dépendance et de ne pas voir leurs ouvriers s'éloigner trop loin de l'usine sous peine de perdre en rentabilité. De revendication en revendication, de combat en combat, le monde politique a fini par admettre et a développé l'intervention de l'Etat dans la politique du logement en mettant sur pied des outils pour développer l'offre en logement tels que

la Société Nationale des Habitations à Bon Marché en 1919. La cohésion sociale apparaît alors comme une nécessité davantage économique que sociale. De cette conjonction d'intérêts naissent alors, un peu partout dans les pays industrialisés, des déclarations internationales, des lois pour promouvoir l'idée d'un logement pour tous comme une évidence. C'est ainsi qu'au niveau international, la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948, reconnaît le droit à un logement convenable. Au niveau belge, en 1993 l'article 23 de la Constitution reconnaît le droit à un logement décent et à un environnement sain. Aujourd'hui, pourtant des milliers de ménages vivent encore la précarité, sans toit, s'interrogeant chaque jour pour savoir où dormir le soir. L'architecte Le Corbusier disait « Le logis, c'est le temple de la famille » !

«L'exclusion du logement est une des plus destructrices pour l'individu. Privé d'un chez-soi, il est menacé dans son intégrité physique et morale, dans sa santé comme dans ses capacités de relations.»¹ Car comment concevoir la dignité sans logement ? Un habitat décent est en effet, avec l'éducation, la condition d'une vie sociale meilleure ; c'est aussi une insertion dans l'environnement propice à notre épanouissement qui nous permet de développer des projets d'avenir. Le marché privé est par définition myope, et ne pourra jamais satisfaire l'ensemble des besoins ; le logement public est dès lors une nécessité impérieuse, également dans nos pays développés où les disparités entre les classes sociales sont de plus en plus importantes. La Belgique et la Région wallonne en particulier présentent un pourcentage de logements sociaux (8%) nettement inférieur à la moyenne européenne. La France atteint un pourcentage de 17%, l'Autriche de 23%, la Suède de 24% et 35% pour les Pays-Bas ! Pourtant, en Belgique, le nombre de ménages ne cesse de croître, et la demande en logements sociaux

¹L'exclusion, l'état des savoirs, sous la direction de S. Paugam, Catherine Gremion, 1996

augmente fortement. Malheureusement, force est de constater que de crise économique en crise économique, les priorités de la plupart des gouvernements européens ne vont pas au logement décent pour tous ! Or une politique du logement cohérente et efficace se construit sur le long terme. Le secteur du logement public souffre de sous-financement structurel, il n'a pas vocation à être rentable financièrement, mais doit garantir une transparence de gestion et une efficacité sociale au profit des plus faibles. L'insuffisance de l'offre en logements publics, exclut de nombreux ménages en situation de précarité. Le risque de voir grandir l'exclusion sociale est réel si le politique ne le mesure pas à sa juste valeur. Et l'histoire des civilisations démontre que l'exclusion a souvent mené à la révolte. L'idée, qu'une politique du logement prévoyante et durable au service des plus faibles de notre société contribue grandement à construire la cohésion sociale de notre société, est plus que jamais à défendre.

Alain Rosenoer, directeur général de la Société wallonne du Logement.

La nouvelle grammaire du logement solidaire

Les premières expériences d'habitat groupé de l'ère moderne apparaissent à la fin du XIX^e siècle, avec les familistères qui visaient à offrir plus de confort aux ouvriers tout en les gardant le plus près possible de leur lieu de travail. L'habitat collectif permet de mettre beaucoup de richesses en commun, comme les jardins, les lieux de vie, un lieu culturel tout en échappant à la solitude et en privilégiant la solidarité entre les habitants.

Retisser un lien social

Aujourd'hui, l'habitat groupe resurgit en réponse à des motivations environnementales et démographiques. On note, par exemple, que l'isolement des personnes âgées et la difficulté de trouver des crèches pour les enfants poussent à la création d'espaces intergénérationnels et que ceux-ci se multiplient à la satisfaction de tous. Cette solution sort les seniors de la solitude, tisse un réseau social, maintient un lien entre les générations, laisse les enfants au contact des aînés tout en réalisant des économies d'énergie et de transport. Beaucoup de personnes âgées décident de se regrouper pour bénéficier, ensemble, d'une meilleure qualité de soins. Parfois, ce sont plusieurs familles qui s'associent pour rénover un bâtiment ancien, une ferme

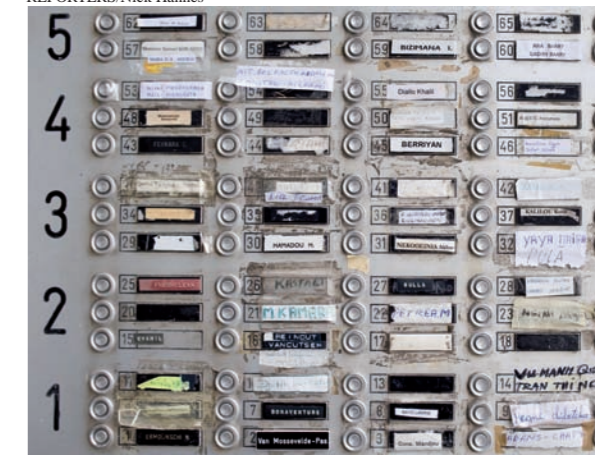
par exemple, en conjuguant leurs efforts pour réaliser un habitat moins gourmand en énergie et réaliser des économies d'échelle dans différents domaines. Ce qui n'empêche nullement, à chacun de développer une véritable vie de famille, mais ouvre aussi à la perception des besoins de l'autre et à la nécessité d'envisager le monde comme une collectivité plutôt que comme un conglomerat d'individualités.

Les AIS : une solidarité win/win

Plus récente est l'idée des agences immobilières sociales (AIS), dont l'objectif est de mettre à disposition de personnes à faibles revenus des logements salubres pour un loyer inférieur à ceux du marché privé. Le tout en proposant un accompagnement social. L'AIS établit un contact et une médiation entre des candidats locataires en situation difficile et des propriétaires désireux d'obtenir des garanties pour accepter de mettre leur bien en location à des bailleurs précarisés. L'AIS négocie le loyer avec le propriétaire, pour autant que celui-ci accepte de louer à un prix inférieur à celui du marché privé ; certains le font par idéal social, d'autres parce qu'ils n'ont plus les moyens de rénover leur bien. En contrepartie, l'AIS garantit le paiement du loyer et que le bien sera occupé en bon père de famille. Dans ce type d'approche, la solidarité intervient au titre de l'apport d'un service public au bien-être sociétal dans son ensemble en aidant les plus démunis à se loger décemment tout en contribuant à la préservation d'un patrimoine immobilier. Du gagnant/gagnant, en quelque sorte.

Ne pas confondre habitat groupé et HLM ghetto....

REPORTERS/Nick Hannes



Pensions : préserver la solidarité sociale

Notre sécurité sociale a fêté son 65^e anniversaire au début de l'année dernière. Aujourd'hui, l'avenir de cette solidarité est remis en question. Peut-on l'admettre et sur base de quelle argumentation ?

Lors de la création de la « Sécu », le monde économique et social souhaitait, par cet instrument, construire un modèle de concertation et d'organisation de la société fondé sur la solidarité et sur la reconnaissance de droits – abandonnant ainsi toute référence à des démarches caritatives. Tant que l'économie se portait bien, personne ne n'est posé la question de la viabilité de cette noble initiative. Mais depuis le passage au XXI^e siècle, la sécu connaît des défis majeurs. La crise économique et financière et ses conséquences sur la dégradation des finances publiques accentuent la volonté croissante de nos dirigeants de rechercher des solutions imposant des choix de société fondamentaux.

La tentation est forte de réduire le champ de protection sociale pour favoriser la privatisation

1. La santé est un droit fondamental reconnu dans la Constitution belge

Garantir des soins de santé de qualité accessibles à tous est, à cet égard, une priorité absolue, surtout si l'on considère la constante évolution des techniques médicales et des médicaments innovants. Si l'état du budget de la sécurité sociale et/ou une rupture de la solidarité fédérale en matière de couverture devaient empêcher le maintien de ces objectifs, des pans entiers de notre société et les aînés, en particulier, en seraient les premières victimes.

2. Reconnaître le droit aux allocations de chômage, sans aucune restriction, est impératif...

...lorsque l'emploi est tout simplement inexistant et que la perte qui en découle aboutit inexorablement à la marginalisation. L'État ne peut éluder son rôle de rempart face à la situation actuelle du « marché de l'emploi » marqué par d'interminables séries de li-

ancements successifs. Certes, cela a un coût : mais une société socialement organisée doit peut-être s'interroger sur les priorités budgétaires en fonction des besoins des populations les plus vulnérables...

3. Les perspectives à long terme des dépenses sociales imposent inévitablement des choix de société

Le coût du vieillissement est connu en termes de pourcentage du PIB. Mais le PIB n'est en aucune façon le référent absolu en vertu duquel les ajustements budgétaires doivent être analysés. De nouveaux indices existent aujourd'hui, comme par exemple le fort intéressant IDH (indice de développement humain) mis au point par les Nations Unies. Il faut donc rechercher – ce qui peut représenter parfois la quadrature du cercle :

- des solutions qui prennent en compte la reconnaissance du droit à une pension représentant un taux de rem-

placement satisfaisant par rapport au dernier salaire

- le maintien à long terme du pouvoir d'achat des pensionnés par une liaison des prestations au bien-être général
- la viabilité et la pérennité du système, c'est-à-dire, la mise en œuvre de mécanismes financiers assurant une sécurité absolue de son financement.

On sait que ce type de proposition se heurte généralement à une rude opposition de la part des « pragmatiques » qui situent les priorités budgétaires ailleurs que dans l'effort pour le bien commun. C'est habituel et les réponses existent. Il suffit d'avoir le courage de les dire haut et fort. Le bien commun est le garant de la survie de l'espèce et donc, de la société tout entière. Car qu'on le veuille ou non, celle-ci est, tout comme l'humanité entière, une et indivisible. Elle doit donc être solidaire. Jeter des passagers à l'eau n'empêchera jamais un bateau de couler si sa coque est trouée. Mieux vaut utiliser toutes les forces vives pour colmater la brèche...

À Marchienne-au-Pont, en mai, la solidarité fait ce qu'il lui plaît. A savoir, célébrer son festival « Mai'tallurgie », un événement participatif visant à réhabiliter l'image de ce coin de Charleroi durement touché par les stigmates du passé industriel.

Une Sambre couleur métal-eau

Le projet « Mai'tallurgie », organisé par un groupe de citoyens avec le soutien du CPAS de Charleroi, s'est érigé sur les prémices d'une première édition consacrée, en 2002, à la mémoire collective de l'immigration liée aux industries. L'association Créa d'Âmes veut tirer un trait sur le stéréotype d'une ville de la pollution, de la criminalité, du chômage et de la pauvreté... Les citoyens de Marchienne préfèrent parler d'une ville de la sueur, de la solidarité, de la dignité ouvrière, de l'espoir et de la culture carolo. Les objectifs poursuivis par le festival sont multiples. Il s'agit avant tout de développer le sentiment d'appartenance à un quartier en rassemblant les habitants au tour d'un thème, afin de créer un lien social et interculturel. Objectif(s) : lutter contre l'individualisme, redonner leur place à la générosité et à la solidarité ; renouer avec le désir de s'instruire, de partager les connaissances dans un cadre collectif ; valoriser toutes les formes de création qui peuvent jaillir du terreau industriel de la métallurgie locale ; se tourner vers l'avenir sans renier le passé ; amener le plus grand nombre d'habitants à participer, à s'approprier leur quartier et s'engager dans un projet ; et enfin, créer les conditions d'un dialogue entre la population et les « décideurs » pour que l'avenir de la région s'envisage ensemble et solidairement.

Tous dans le même bateau

Tous les trois ans, le festival se choisit un thème en fonction duquel il en façonne le nom. La période actuelle décline l'eau dans tous ses états : la batellerie, les cours d'eau, les ponts... « Mai'tal'eau » arrose donc l'édition 2010 qui s'est ouverte sur une soirée « Eletr'eaunique » et un son et lumières axé sur l'histoire de la batellerie. Pour suivre, les participants ont

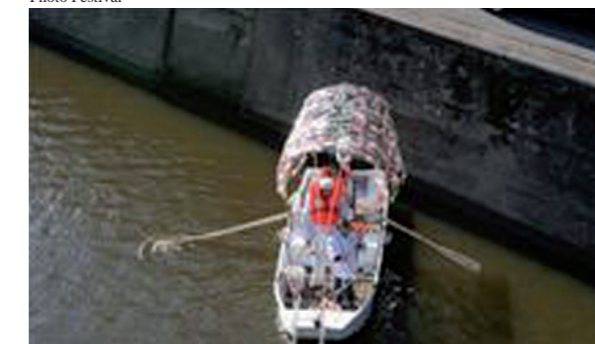
apprécié l'exposition « Tout le monde à l'eau » réalisée par les artistes et artisans du quartier explorant l'eau sous diverses formes, un parcours touristique

Un espace d'ouverture et de solidarité, loin du repli sur soi

« Tous en Sambre », les expositions « Couleur Mai'tal'eau » et « Totem et Cannes à Berges », le cabaret « De l'eau de là »... Remarquez l'omniprésence de l'humour dans les jeux de mots qui balisent les intitulés ! On notera encore des activités plus didactiques : le colloque « Dix siècles

d'appropriation de l'eau au pays de Charleroi », le « Grand essorage public » (spectacle de danse et défilé de mode), un village du monde, une découverte de la nouvelle industrie lorraine. Un programme particulièrement étoffé proposant encore concerts, balades photos au fil(m) de l'eau, ballet aquatique, guinguette, cinéma, circuit nature, atelier et concours d'écriture... Année après année, le festival « Mai'tallurgie » rassemble de plus en plus de citoyens demandeurs d'un espace d'ouverture et de solidarité, loin de la grisaille du repli sur soi et des préoccupations égoïstes. Apparemment, la solidarité, ça marche et beaucoup d'eau devrait encore jaillir de cette source inépuisable.

Photo Festival



Portrait sans fard de la lutte quotidienne des femmes contre la pauvreté

Une exposition inédite de photos s'attache à raconter le quotidien des femmes plongées dans la précarité. Pourquoi sont-elles plus touchées par la pauvreté que les hommes ? Comment se débrouillent-elles pour survivre et élever des enfants dans la dignité ? La cause des femmes, pour leurs droits et leur égalité, est résolument soutenue par le mouvement laïque. Il est donc logique que le CAL accueille cette exposition qui rend à ces héroïnes l'hommage qui leur est dû, appelant à la solidarité envers toutes les femmes confrontées à la dure réalité de leur condition.

.....

Chaque jour, chaque semaine et chaque mois, Véra se bat pour assumer toutes les dépenses occasionnées par son logement, les factures énergétiques, les frais de santé et la nourriture. À trente trois ans, elle assume seule l'éducation de ses deux enfants. Elle travaille à temps plein mais parvient à peine à boucler les fins de mois. C'est un petit bout de femme énergique, combative et usant d'imagination pour trouver des solutions financières. Elle ne se laisse pas facilement abattre mais certains soirs, elle craque. Elle se décourage et se sent seule... Véra est comme beaucoup de femmes aujourd'hui, de plus en plus frappées par la pauvreté. Dans le monde, en Europe et en Belgique, les femmes sont les premières à être touchées par la précarisation économique. Le taux de pauvreté en Belgique est de 15% pour les femmes contre 12% pour les hommes.

Libération de la femme ?

.....

Les plus menacés sont les ménages monoparentaux constitués 9 fois sur 10 par des femmes. Facteur de pauvreté le plus élevé, le ménage monoparental représente 38% des cas parmi les personnes en « risque de pauvreté ». Il ne s'agit pas ici de stigmatiser la monoparentalité qui peut être très bien vécue et constituer, pour certaines femmes, une forme de libération. Il s'agit en revanche de mettre en lumière les difficultés matérielles



© Christophe Smets

et sociales que peut engendrer la monoparentalité afin que notre État social les soutienne davantage. Autre condition critique : les femmes âgées sont, elles aussi, menacées par la pauvreté. Leur pension est, en général, bien moindre que celle des hommes. D'abord, parce que l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes reste une réalité. Ensuite, parce que les femmes occupent massivement des emplois précaires, à temps partiels et s'octroyent plus facilement une pause carrière pour assumer l'éducation de leurs enfants.

Le choc de la réalité

.....

Pour rendre compte de cette réalité souvent invisible, le Centre d'Action Laïque s'est tourné vers la photographie. À partir du 6 octobre 2010, il accueillera dans ses locaux une exposition de Christophe Smets : 25 portraits de femmes confrontées à la pauvreté soulignés par un témoignage recueilli par la journaliste Céline Gautier.

À côté chaque portrait, l'image d'un objet choisi par la personne photographiée. Ainsi qu'un court texte de présentation ou une bande-son permettant d'écouter quelques extraits de commentaires des femmes qui ont accepté de participer à l'aventure. Si les portraits donnent à voir la pauvreté, ils évitent tout misérabilisme ou sensationnalisme déplacés. Empreints de dignité et de pudeur, ils décrivent une réalité ténue, perceptible à quelques détails infimes. À l'écart de tout voyeurisme ou didactisme, l'exposition propose des rencontres chargées d'humanité grâce à une photographie sociale, engagée et militante.

« La pauvreté des femmes à Bruxelles »

Photographies de Christophe Smets.

Textes de Céline Gautier.

Du 6 octobre au 30 novembre 2010, à la salle Willy Peers du Centre d'Action laïque

Le Chaînon

Le chaînon est une publication du Centre d'Action Laïque.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes qui ont collaboré à ce numéro : Anne-Catherine, Art Touch-Espace Vital ASBL, Bernard Charlot, Jean Cornil, le CPAS de Charleroi, Sylvain Ehrenfeld, Elodie Frantzen, Jacques Généreux, Geneviève Lacroix, Christiane Paul, Gabriel Perl, Alain Rosenoer, Frédéric Soumois, Denis Stokkink, Michel Tonneaux, Tuca Vieira, les régionales du CAL et le CAL communautaire.

Layout : Yebo Graphics & Design

Avec le soutien de la Communauté française.
Editrice responsable : Eliane Deproost, CAL, Campus de la Plaine ULB, CP 236- 1050 Bruxelles.

Dépôt légal : octobre 2010.

© Christophe Smets



On fait de plus en plus appel à notre solidarité, mais aussi tout simplement à notre entraide, notre compassion, notre disponibilité ou notre temps si précieux.

Quel solidaire êtes vous ?

Faites le test pour savoir quel altruiste vous êtes. Répondez à chaque question par une seule réponse ; si aucune réponse ne vous convient entièrement, choisissez la plus proche. Bien sûr, privilégiez la sincérité ; le but est de vous faire prendre conscience de votre degré de solidarité réel, et non de l'idéal que vous aimeriez atteindre.

1. Pour moi, la solidarité c'est :

- a) Être disponible pour mes proches et mes amis.
- b) Participer activement aux initiatives sociales de mon quartier, de ma commune, de mon village.
- c) L'affaire de l'État qui doit redistribuer nos impôts, nous en payons tellement !
- d) Vital pour la survie de notre planète et pour la vie de nos enfants et des générations futures.

2. Je trouve le don d'organe :

- a) Nécessaire, j'ai fait une déclaration en ce sens.
- b) Indispensable pour sauver des vies humaines.
- c) Je n'y ai jamais vraiment pensé.
- d) Bien en principe mais je ne sais pas ce que je ferais si la question se posait pour l'un de mes proches.

3. Aider les personnes démunies, qui vivent dans la précarité, c'est bien, mais comment faire :

- a) Les parents seuls à faibles revenus devraient être prioritaires pour les logements sociaux et jouir de la gratuité des crèches, des soins médicaux et de l'enseignement.
- b) Il faudrait davantage d'équité dans la répartition des richesses, les entreprises qui font de gros bénéfices et les personnes ayant les plus grosses fortunes devraient contribuer à soulager la misère des démunis.
- c) Les communes pourraient rénover et construire plus de logements sociaux à mettre à leur disposition et leur donner des conditions de vie décentes.
- d) Je serais d'accord pour m'engager dans des actions sociales en leur faveur, cela me permettrait d'être plus ouvert sur un monde que je connais peu.

4) Quelqu'un sonne à ma porte pour me vendre des cartes postales au profit de l'enfance handicapée :

- a) J'achète tout de suite et de bonne grâce.
- b) J'admire son courage mais je suis agacé-e parce qu'on me dérange dans mon travail.
- c) Par principe, je n'achète jamais car je préfère favoriser une organisation connue et fiable.
- d) Je n'ouvre pas car je n'attends personne et les sollicitations sont trop nombreuses.

5) Quand je vois à la TV un reportage montrant la solitude de nombre de personnes âgées dont certaines sont même maltraitées :

- a) Je ne peux le supporter, c'est trop triste.
- b) J'appelle mes proches âgés pour prendre de leurs nouvelles et/ou je passe les voir.
- c) Je consulte Internet pour voir si je peux me rendre utile et participer à des actions d'aide.
- d) Je ne comprends pas ce rejet des seniors, cela me scandalise, dans d'autres cultures ce sont justement eux les plus respectés !

6. Le don de sang :

- a) Aide à sauver des vies, je le trouve nécessaire.
- b) Me garantit que si j'en ai besoin je serai transfusé avec mon propre sang.
- c) Est une habitude que j'ai prise depuis longtemps, je donne régulièrement.
- d) C'est vrai que c'est utile mais je n'ai jamais donné.

7. Si je gagne au Lotto et deviens « scandaleusement riche » :

- a) Je garde juste de quoi vivre décemment et je donne le reste à des organisations humanitaires.
- b) Je donne une belle somme à ma famille et à tous mes amis.
- c) Je fais un testament pour tout léguer à des œuvres sociales.
- d) Enfin, j'ai les moyens ! Je crée ma propre organisation pour réaliser un projet qui me tient à cœur.

8. Je m'engage activement dans :

- a) Ma famille et mon travail.
- b) Des organisations culturelles et sociales.
- c) Le comité de quartier.
- d) Un mouvement politique.

9. Ma devise serait plutôt :

- a) Tous pour un et un pour tous.
- b) Inch Allah.
- c) Chacun pour soi et Dieu pour tous.
- d) L'union fait la force.

10. Un mendiant m'accoste à un feu rouge :

- a) Je donne avec le sourire.
- b) Je l'ignore et j'évite son regard en espérant que le feu passe au vert.
- c) Je lui dis que je n'ai pas d'argent.
- d) Je lui parle et montre de l'intérêt pour sa personne.

11. Je fais des dons :

- a) Aux gens qui font la manche en jouant de la musique ou un spectacle car eux, au moins, ils bougent !
- b) Régulièrement à une ONG, je peux les déduire fiscalement.
- c) À mes neveux, mes (petits) enfants, ils sont toujours dans le besoin.
- d) Lors de grandes catastrophes humanitaires.

12. De plus en plus de familles du quart-monde avec de jeunes enfants vivent dans des endroits insalubres, précaires, inconfortables, sans intimité ni sécurité.

- a) Je suis choqué-e et scandalisé-e ; que font donc les services sociaux ?
- b) Je m'engage dans une action d'accompagnement de ces familles pour les aider pratiquement.
- c) Je trouve qu'il faudrait leur faciliter l'accès au planning familial.
- d) C'est triste mais je ne peux pas réparer toutes les injustices de la société.

13. Mon sentiment vis-à-vis des activités d'aide bénévole :

- a) Je suis contre le bénévolat, ce n'est pas normal, cela culpabilise ceux qui sont payés ; tout travail mérite salaire.
- b) Je n'en ai pas le temps car j'ai trop de travail.
- c) Je m'engage régulièrement pour du travail de bénévolat.
- d) J'aimerais bien en pratiquer mais je ne me suis pas encore décidé-e.

14. À propos des demandeurs d'asile, je ressens que :

- a) On ne peut pas accueillir toute la misère du monde.
- b) On peut accueillir plus généreusement, avec des critères clairs, des personnes qui risquent la prison ou la maltraitance chez eux ou ceux qui fuient la famine.

- c) Les demandeurs d'asile, les sans-papiers ont droit à des soins médicaux et doivent pouvoir scolariser leurs enfants et vivre dans des conditions décentes en attendant une décision.
- d) Les centres fermés sont un déni de droit, de démocratie et d'humanité et j'ai honte de vivre dans un pays où ils existent ; je milite activement pour qu'ils disparaissent.

15. Partager les richesses de la terre d'une façon plus juste et réduire le fossé entre les « riches » et les « pauvres » est :

- a) La moindre des choses.
- b) Urgent : je suis vraiment mal à l'aise quand je vois la misère de certains et l'opulence et le gaspillage par ailleurs.
- c) Injuste : le travail, les héritages et l'évolution ont façonné les fortunes et celles-ci sont le fruit de la tradition historique ; leurs propriétaires devraient avoir la sagesse d'en distribuer équitablement les bénéfices aux moins nantis.
- d) Vital ; en tant qu'être humain, je ne peux supporter un monde où règne aussi peu d'empathie et de lien entre tous.

16. Une femme immigrée vit dans un squat insalubre, elle doit subir une chimiothérapie pour un cancer du sein et a besoin de vivre dans de bonnes conditions sanitaires pendant la durée de son traitement :

- a) Je lui aménage ma chambre d'amis pour quelque temps.
- b) Je donne déjà pour la recherche contre le cancer.
- c) Je ne connais pas bien le problème, je m'informe pour trouver des solutions durables.
- d) C'est dommage mais vraiment trop loin de mes pré-occupations pour que je m'en soucie pour le moment.

17. Une maman seule, amie, me demande de garder ses enfants cet après-midi pour qu'elle puisse souffler un peu car elle est à bout :

- a) Elle m'appelle en dernière minute, je ne suis pas libre aujourd'hui, elle aurait pu y penser avant !
- b) J'accepte et réfléchis à une manière de se partager les enfants pour qu'on ait chacun(e) une journée libre par semaine.
- c) Je dis oui, bien sûr, la pauvre, elle est épuisée !
- d) Désolé(e), je ne peux pas, je travaille, une autre fois peut-être.

ÉVALUATION :

1. a ♠, b ♥, c ♦, d ♣
2. a ♥, b ♣, c ♠, d ♦
3. a ♦, b ♣, c ♠, d ♥
4. a ♥, b ♣, c ♦, d ♠
5. a ♣, b ♥, c ♠, d ♦
6. a ♦, b ♠, c ♥, d ♣
7. a ♥, b ♠, c ♣, d ♦
8. a ♠, b ♥, c ♣, d ♦
9. a ♥, b ♣, c ♠, d ♦
10. a ♣, b ♦, c ♠, d ♥
11. a ♣, b ♦, c ♠, d ♥
12. a ♣, b ♥, c ♠, d ♦
13. a ♦, b ♠, c ♥, d ♣
14. a ♠, b ♦, c ♣, d ♥
15. a ♦, b ♣, c ♠, d ♥
16. a ♣, b ♦, c ♥, d ♠
17. a ♠, b ♥, c ♣, d ♦

RESULTATS

Vous avez une majorité de :

♥ : Solidaire généreux

Vous créez-atteignez un sain équilibre entre prendre soin de vous et de vos proches, et être solidaire avec ceux qui souffrent. Vous êtes conscient qu'il existe d'autres mondes que le vôtre, même au sein de notre société. Pour vous, on ne peut être heureux et serein en ignorant les souffrances des autres, qu'ils soient proches ou lointains. Vous agissez en accord avec vos sentiments ; sans vous limiter à exprimer des idées solidaires, vous aidez ceux qui ont moins que vous par des actions concrètes et utiles dans l'immédiat.

Conseil : essayez de sensibiliser votre entourage à participer avec vous aux (bonnes) actions : ensemble on est plus fort !

♣ : Solidaire idéaliste

Enfant, vous rêviez déjà de changer le monde. Vous exercez probablement un métier dans le non-marchand. Vous faites parfois passer le bien-être des autres avant le vôtre. Votre indignation devant l'injustice et votre compassion avec la souffrance d'autrui font partie de votre personne. Quand on a besoin d'aide, on sait qu'on peut compter sur vous. Il peut vous arriver de faire déborder vos engagements humanitaires sur votre vie de famille.

Conseil : prenez d'abord bien soin de vous-même, vous vous occuperez tellement mieux des autres avec joie et plaisir en étant en bonne forme.

♠ : Solidaire familial

Surtout centré sur votre cercle familial et social, vous veillez à préserver votre bien-être et celui de vos proches en vous protégeant du stress que représente la souffrance des autres. Votre empreinte écologique n'est pas le moteur de vos actes. Vous estimez que la préservation de la planète comme celle de vos semblables est plutôt la responsabilité des autorités et des institutions, c'est à eux de créer des services pour aider les moins nantis.

Conseil : essayez de vous informer et puis d'agir, de préférence avec votre entourage, pour essayer de participer à la solidarité humaine : le bonheur partagé se multiplie!

♦ : Solidaire rationnel

Pour des raisons qui vous appartiennent vous êtes surtout centré sur vos propres besoins et envies, tant mieux s'ils rencontrent ceux du plus grand nombre. Pour vous, la solidarité n'est une priorité que si l'on écoute la voix de la raison. Il vous arrive néanmoins d'être interpellé par des situations dramatiques. Vous faites un geste en attendant de recevoir quelque chose en retour. Vos préoccupations écologiques résultent plutôt de la réflexion que de l'émotion, puisque votre qualité de vie et celle de vos descendants dépendent de la préservation des ressources, de la biodiversité et d'un partage équitable.

Conseil : s'engager avec plus de cœur comporte de multiples avantages dans l'avenir immédiat, dont celui de jouir d'une vie de meilleure qualité. Et surtout ; vous sentir plus relié aux autres et participer à rendre le monde un peu meilleur risque... de contribuer à votre bonheur!

Réalisé par ART TOUCH - ESPACE VITAL ASBL.

Pour participer

Agenda des activités à Bruxelles

Exposition « Regards sur la pauvreté des femmes »
Du 6 octobre au 30 novembre 2010 à Bruxelles.

Colloque « Pauvreté et exclusion sociale : un enjeu laïque ? »

En partenariat avec le Centre régional bruxellois du libre examen
Le 23 novembre 2010, de 8h30 à 16h à Bruxelles

Infos et réservations
Centre d'Action Laïque
Tél. : 02.627.68.11
Email : cal@laicite.net
www.laicite.be

Journée mondiale du refus de la misère : expo, projection, action symbolique
Les 14 et 17 octobre à Saint-Gilles- Bruxelles

Débat : « Travail de rue : résister à la normalisation ? »
Le 26 octobre 2010 à Bruxelles

Débat : « En marge de la citoyenneté européenne »
Le 27 octobre 2010 à Bruxelles

Débat : « Le pouvoir de la société civile »
Le 28 octobre 2010 à Bruxelles

Projection - débat « Le contrôle et la criminalisation de la solidarité »
Le 16 décembre à Bruxelles

Infos et réservations
Bruxelles Laïque
Tél. : 02.289.69.00
Email : bruxelles.laique@laicite.be
www.bxlaique.be

à Charleroi

Colloque « La Coopération internationale en question »
Le 8 octobre 2010 à Charleroi

Café Philo : « La solidarité, j'en parle »
Le 15 octobre 2010 à Charleroi

Conférence - débat : les allocations familiales après la sixième réforme de l'Etat
Le 18 novembre 2010 à 19h00
Espace 70 à Charleroi

Café politique : la sécurité sociale, chronique d'une mort annoncée ?

Le 28 octobre à l'Espace 70, à 14h00

Théâtre-Forum Solidarité

Le 8 novembre 2010 de 14h à 15h30, le 9 novembre 2010 de 10h à 11h30 et le 13 novembre 2010 de 18h30 à 20h Théâtre de Poche à Charleroi

Infos et réservations

CAL Charleroi
Tél : 071.53.91.71
Email : calcharleroi@laicite.net
www.charleroi.laicite.be

à Liège

Colloque « Et si l'économie était sociale ? Comprendre l'interconnexion des crises mondiales pour en sortir ».

Le 8 Octobre 2010 au Centre culturel Chiroux – Liège

Projection-débat « Faut-il réinventer les luttes ? Désobéissance civile et action directe non violente, un nouvel art de militer »

Du 11 au 14 octobre 2010 au Centre Culturel Chiroux

Débat autour de « La Justice sociale »,
avec les représentants des partis démocratiques
En novembre 2010 à l'Espace laïcité de Jupille

Rencontre Midi-combat
Novembre 2010 à Seraing

Cinéma « Les virtuoses » suivi d'un débat avec Christine Mahy

Le 29 novembre 2010 au Centre culturel de Spa en collaboration avec la Bibliothèque de Spa, PAC et la plate-forme *Oser la démocratie*

Infos et réservations
CAL Province de Liège
Tél. : 04.232.70.40
Email : info@calliege.be
www.calliege.be

à Namur

Projection – Débat « En marge du monde »
Le 21 octobre 2010 à 19h

Projection – Débat « Au prix de l'argent »
Le 18 novembre 2010 à 19h

Rencontre « Commerce équitable, économie solidaire ? »

Le 11 décembre 2010 à 9h30

Projection – Débat « Dénier de solidarité »

Le 16 décembre 2010 à 19h

Infos et réservations

CAL Namur

Tél. : 081/73 01 31

Email : contact@laicite.com

www.laicite.com

à Mons

Conférence-débat « Pauvretés : regards croisés »

16 novembre à La Louvière

Conférence-débat « Pauvretés : regards locaux »

30 novembre à La Louvière

Semaine de sensibilisation « Gens de

voyage » Gens de partout, gens de chez nous :

expos, concerts, théâtre, colloque.

Du 19 au 26 novembre à Mons

Colloque « Développement économique, justice sociale et solidarité »

Le 2 décembre 2010 à l'U-Mons (Bâtiment Warocqué -salle académique) de 9h à 16h. A partir de 18h30, débat avec les représentants des partis politiques démocratiques sur les questions de solidarité.

Spectacle « Pauvretés »

Le 10 décembre à 19h30 au Palace à La Louvière

Infos et réservations

Picardie Laïque

Tél. : 064.55.90.05

E-mail : picardie.laique@laicite.net

www.picardie-laique.be

à Wavre

Café philo Palabres « Charité, pitié ou solidarité ? »

Le lundi 8 novembre à 20h Guinch Bar à Louvain-la-Neuve

Café philo Paroles « Charité, pitié ou solidarité ? »

Chaque jeudi de novembre de 14 à 17h au CAL Brabant wallon

Infos et réservations

CAL Brabant wallon

Tél. : 010.22.31.91

Email : polephil@laicite.net

www.calbw.be

à Arlon

Rencontre « Travail social: rencontre avec le public précarisé dans son lieu de vie. »

Le 25 novembre à Arlon

Groupes de paroles (OISP) – Justice sociale

Octobre – Novembre Province du Luxembourg

Infos et réservations

CAL Luxembourg

Tél. : 084.38.71.29

Email : coordination.hampton@cal-luxembourg.be

www.cal-luxembourg.be

A lire dans les publications du CAL

« Moins de pauvreté, plus de solidarité », dossier publié dans *Espace de Libertés*. Infos et commande CALCOM, Tél. : 02.627.68.11

Email : cal@laicite.net

« Solidarité », Outil de réflexion. Infos et commande : CALCOM Tél. : 02.627.68.11

Email : cal@laicite.net

« Opposition entre solidarité et charité dépassée ? » & « Précarisation et solidarité », publiés dans *Bruxelles Laïque Echos*. Infos et commande : Bruxelles Laïque, Tél. : 02.289.69.00

Email : bruxelles.laique@laicite.be

« La sécu, c'est quoi ? La sécu c'est toi », Dossier pédagogique. Infos et commande : CAL Province de Liège, Tél. : 04.232.70.40

Email : info@calliege.be

« La justice sociale à l'épreuve des crises », publié dans *Salut et Fraternité*. Infos et commande : CAL Province de Liège, Tél. : 04.232.70.40

Email : info@calliege.be

« La solidarité », publié dans le *Calepin*. Infos et commande : CAL Brabant wallon, Tél. : 010.22.31.91

Email : polephil@laicite.net

« Justice sociale, quelles solutions pratiques ? », publié dans *Echos de Picardie*

Infos et réservation : Picardie Laïque

Tél. : 064.55.90.05

E-mail : picardie.laique@laicite.net